

Le cahier de la transition: les 41 dates à retenir

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Politique

Par Sékou Chérif Diallo

C'était il y a un an, jour pour jour. Le 5 septembre 2021, le Colonel Mamadi Doumbouya, à la tête du Groupement des Forces spéciales, prenait le pouvoir à la suite d'un coup d'Etat militaire. La page d'Alpha Condé, président de la Guinée, venait d'être tournée. Quel est alors le bilan de la première année du CNRD ? Nous avons pensé qu'il est important de rappeler les faits de façon chronologique avant de dresser un bilan. C'est l'objectif de cet article. Pour ce faire, nous avons consulté des archives de la presse nationale et internationale. Il faut toutefois, souligner que cette revue de presse est loin d'être exhaustive.

Les 41 dates à retenir

5 septembre 2021

Au pouvoir depuis onze ans, le président Alpha Condé a été arrêté lors d'un coup d'État militaire. Très critiqué depuis sa réélection contestée à un troisième mandat, Alpha Condé a été arrêté par l'armée, qui a annoncé la dissolution des institutions, la fermeture des frontières et l'instauration d'un couvre-feu. Le Groupement des Forces spéciales, dirigé par le colonel Mamadi Doumbouya, est à l'origine du coup d'État.

6 septembre 2021

Dans son discours, le Colonel Mamadi Doumbouya assure « les partenaires économiques et financiers de la poursuite normale des activités dans le pays ». Il souligne que la junte « respectera toutes ses obligations », et demande aux compagnies minières de poursuivre leurs activités.

7 septembre 2021

Deux jours après le coup d'Etat, un premier groupe de plusieurs dizaines d'opposants au régime déchu, détenus à la prison civile de Conakry, sont libérés. Parmi lesquels les opposants Abdoulaye Bah et Etienne Soropogui, arrêtés en 2020 lors de la contestation de la réélection d'Alpha Condé, ou encore Ismaël Condé, vice-maire de Matam.

Ces premières libérations interviennent à la veille d'un sommet extraordinaire sur la Guinée de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), qui a condamné la prise de pouvoir éclair et l'arrestation d'Alpha Condé.

8 septembre 2021

Les dirigeants des Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) décident de

suspendre la Guinée des organes de décision de l'organisation. Le ministre des affaires étrangères burkinabé, Alpha Barry déclare que la Cédéao « a décidé de suspendre la Guinée de toutes ses instances de décisions, et demande que ces décisions soient endossées par l'Union africaine et les Nations unies ». Les dirigeants de la Cédéao « ont exigé le respect de l'intégrité physique du président Alpha Condé », et demandent sa « libération immédiate » ainsi que celle de toutes les personnes interpellées. Ils réclament aussi que les militaires « mettent en place un processus qui permette d'arriver très rapidement à un retour à l'ordre constitutionnel normal ».

10 septembre 2021

L'Union africaine (UA) annonce la suspension de la Guinée de toutes ses «activités et organes de décision». Et une mission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) arrive à Conakry.

– Une délégation des ministres des affaires étrangères de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) composée de la ministre des affaires étrangères ghanéenne, Shirley Ayorkor Botchwey, de ses homologues nigérian, Geoffrey Onyeama, burkinabé, Alpha Barry, togolais, Robert Dussey et du président de la commission de la Cédéao, Jean-Claude Kassi Brou, rencontre Alpha Condé, pour s'assurer de sa bonne santé. « Il est logé avec son cuisinier et son médecin. Les militaires disent : "c'est notre papa, on ne peut pas lui faire du mal" », rapporte l'un de ses visiteurs. Le ministre burkinabé des affaires étrangères, Alpha Barry déclare à la presse « Nous avons vu le président, il va bien».

16 septembre 2021

Réunis à Accra dans la capitale ghanéenne, les quinze chefs des Etats membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), décident de mettre la pression

sur les auteurs du coup d'Etat en Guinée, en annonçant des sanctions ciblées et en réclamant une transition militaire « très courte ». Dans une déclaration à la presse, le président de la commission de la Cédéao, l'Ivoirien Jean-Claude Kassi Brou soutient que « La transition ne devrait pas durer plus d'un semestre. Dans six mois, il faudrait organiser des élections ».

La Cédéao décide aussi de geler les avoirs financiers des nouveaux dirigeants du pays et des membres de leurs familles respectives, et de leur imposer des interdictions de voyager.

17 septembre 2021

Dans un communiqué, la junte affirme qu'Alpha Condé « est et demeurera en Guinée ». Le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) « continuera à assurer à l'ancien chef de l'Etat un traitement digne de son rang, et ceci sans aucune pression nationale et internationale », souligne le communiqué.

27 septembre 2021

La junte dévoile les organes de la transition, sans fixer la durée de cette transition. La « charte de la transition », sorte d'acte fondamental, assigne aux autorités de transition une série de missions, dont l'élaboration d'une nouvelle Constitution et l'organisation d'élections « libres, démocratiques et transparentes ».

Selon la Charte, la transition sera conduite par quatre organes : le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD), instauré par les militaires après le putsch du 5 septembre et dirigé par le colonel Mamadi Doumbouya ; le président de la transition, chef du CNRD, chef de l'Etat et des forces armées ; un gouvernement dirigé par un premier ministre civil ; et un organe législatif, le Conseil national de la transition (CNT). Aucun membre de ces organes

ne pourra se présenter « ni aux élections nationales ni aux élections locales qui seront organisées pour marquer la fin de la transition ».

La durée de cette transition « sera fixée de commun accord entre les forces vives de la nation » et le CNRD, dit la charte, alors que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) réclame la tenue d'élections dans six mois.

Le CNT, composé de 81 membres proposés par différentes composantes de la population, dont les partis politiques, la société civile, les syndicats, le patronat et les forces de sécurité, aura pour tâche d'élaborer le projet de Constitution. Les membres du gouvernement du président déchu Alpha Condé et des institutions de son régime ne pourront pas être désignés au CNT, selon la charte.

1er octobre 2021

Au palais Mohamed V, le colonel Mamady Doumbouya, chef de la junte qui a renversé le président Alpha Condé le 5 septembre, prête serment comme président pour une période de transition à la durée encore indéterminée. Il jure devant la Cour suprême de « préserver en toute loyauté la souveraineté nationale », de « consolider les acquis démocratiques, de garantir l'indépendance de la patrie et l'intégrité du territoire national ».

Le président de la Cour suprême, Mamadou Sylla, avant de lui faire prêter serment, a comparé la tâche du colonel Doumbouya au pilotage d'un navire « chargé de beaucoup d'événements douloureux, d'exigences nombreuses et d'attentes immenses et urgentes ». Il l'a aussi appelé à ne pas se laisser dérouter « par la force des vagues de la démagogie et la tempête du culte de la personnalité ».

6 octobre 2021

Un mois après être arrivé au pouvoir à la suite d'un putsch, le président de transition, le colonel Mamadi Doumbouya, nomme, Mohamed Béavogui, un vétéran du développement sans expérience gouvernementale, au poste de premier ministre.

2 décembre 2021

Une Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) est créée, ayant, comme objectif, celui de lutter contre la délinquance financière, notamment les détournements de deniers publics.

13 décembre 2021

Réunis dimanche au Nigeria, les dirigeants des Etats membres de la Cédéao se disent « très préoccupés par le fait que plus de trois mois après le coup d'Etat, un chronogramme pour le retour à l'ordre constitutionnel n'a toujours pas été publié ».

Ils insistent « sur la nécessité de respecter le délai de six mois précédemment décidés [par la Cédéao] pour la tenue des élections » et « pressent » les autorités de soumettre rapidement un calendrier en ce sens.

– Pour justifier du retard dans la mise en place des organes de la transition, dans un communiqué publié par le CNRD, les autorités de transition disent avoir constaté des difficultés liées à une pléthore de candidatures, envoyées notamment par les partis politiques, les organisations de la société civile, les chefs religieux, les associations de jeunes, pour siéger au CNT. Le communiqué souligne que « pour 81 » membres devant former cet organe, « le ministère de l'administration et de la décentralisation a enregistré 706 candidatures ».

25 décembre 2021

Le premier ministre de transition, Mohamed Béavogui, présente au colonel Doumbouya la feuille de route du gouvernement, sans préciser le chronogramme.

29 décembre 2021

L'Alliance citoyenne pour la transition (ACT), une coalition d'organisations de la société civile et d'associations, qui regroupe plusieurs organisations, dont l'Association des blogueurs de Guinée (Ablogui), Action Mines, Mouvement G+, Wanep-Guinée ou encore Publiez ce que vous payez, propose dans un communiqué, une durée de vingt-quatre mois pour une transition réussie.

31 décembre 2021

Dans un communiqué lu à la télévision nationale, la junte autorise à Alpha Condé, à quitter le pays pour des examens médicaux. Le communiqué souligne : « En concertation avec la Cédéao, l'ancien président Alpha Condé est autorisé à aller se faire consulter à l'extérieur pour une période d'un mois ».

– La ministre de la Justice et des Droits de l'homme Fatoumata Yarie Soumah est limogée et remplacée par le secrétaire général de son ministère Moriba Alain Koné.

10 janvier 2022

Au lendemain des sanctions annoncées par la Cédéao contre le Mali, le colonel Mamadi Doumbouya, le président de la transition exprime sa solidarité avec son homologue malien, le colonel Assimi Goïta. Dans un communiqué, les autorités de Conakry décident que les frontières aériennes et terrestres resteront ouvertes avec le Mali. Le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) assure que sa décision est en « conformité avec sa vision panafricaniste ».

17 janvier 2022

Alpha Condé, s'envole à destination d'Abou Dhabi, capitale des Emirats arabes unis, pour y subir des examens médicaux.

22 janvier 2022

Le président de la Transition, le colonel Mamadi Doumbouya nomme les 81 membres du Conseil national de la transition, l'organe législatif de transition. Pour présider cette institution, le colonel Doumbouya choisi un de ses proches, Dansa Kourouma jusque-là président du Conseil national des organisations de la société civile guinéenne.

3 février 2022

Les dirigeants de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) se réunissent à Accra, autour de la situation au Mali, en Guinée et au Burkina Faso. Concernant la Guinée, la CEDEAO « prend note de la création récente du Conseil National de Transition (CNT), en tant qu'organe législatif ». Toutefois, la Conférence des chefs d'Etat « constate avec préoccupation que, cinq mois après le coup d'Etat, un calendrier de transition n'a toujours pas été mis en place ». Elle décide alors de maintenir toutes les sanctions imposées à la Guinée et demande aux autorités de la transition de « mettre en place un calendrier devant conduire au rétablissement de l'ordre constitutionnel ».

25 mars 2022

Réunie à Accra au Ghana, la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) décide de sanctionner les membres du gouvernement et du Conseil national de la transition (CNT) si un « calendrier acceptable pour la transition » n'était pas présenté avant le 25 avril. La Cedeao fait part de ses « graves inquiétudes » au sujet de la durée de la transition, notant que « le calendrier de six mois pour

la tenue d'élections n'a pas été respecté ».

8 avril 2022

Lors d'une rencontre avec les représentants des compagnies minières étrangères, le président de la transition, le colonel Mamady Doumbouya, met en demeure les compagnies minières étrangères de construire sur place des usines de transformation de la bauxite pour un partage équitable des revenus. Il donne aux entreprises jusqu'à fin mai pour soumettre des propositions et un calendrier pour la construction de raffineries de bauxite. Le colonel présente le constat suivant : « En dépit du boom minier du secteur bauxitique, force est de constater que les revenus escomptés sont en deçà des attentes, vous et nous ne pouvons plus continuer à ce jeu de dupes qui perpétue une grande inégalité dans nos relations ».

22 avril 2022

Dans un communiqué lu à la télévision, le colonel Mamadi Doumbouya, « informe l'opinion nationale et internationale que l'ancien président de la République est enfin libre ». Le communiqué précise que « Tout en continuant de bénéficier d'une protection adéquate, il pourra recevoir à sa demande les membres de sa famille biologique, politique, des amis ou proches ».

27 avril 2022

La CEDEAO annonce que le Burkina Faso et la Guinée, ont demandé un délai supplémentaire afin de présenter un calendrier pour la transition après l'expiration de l'ultimatum. Selon la CEDEAO « la Guinée a présenté les évolutions récentes concernant le processus de transition et souhaité également avoir davantage de temps par rapport à l'échéance du 25 avril », afin de « permettre la poursuite des consultations ».

30 avril 2022

Le président de la transition annonce avoir opté pour une durée de transition « de 39 mois » avant d'organiser des élections pour rendre le pouvoir aux civils. Dans une adresse à la nation, le colonel Mamadi Doumbouya déclare : « De toutes les consultations engagées à tous les niveaux (...), il ressort une proposition médiane d'une durée consensuelle de la transition de 39 mois ». Il poursuit « Le CNRD et le gouvernement à leur tour soumettront au CNT, qui tient lieu de Parlement, cette proposition qui est consécutive à de larges et patientes consultations ».

4 mai 2022

Le procureur général de Conakry, Alphonse Charles Wright, nommé par la junte, annonce, des poursuites contre l'ancien président Alpha Condé pour « assassinats », « actes de torture » et « enlèvements » notamment. Vingt-six autres personnalités et hauts responsables sous sa présidence sont également visés. Parmi ces derniers, se trouvent un ancien président de la Cour constitutionnelle, d'anciens présidents de l'Assemblée, un ancien premier ministre et une foule d'anciens ministres, députés et responsables des services de sécurité.

11 mai 2022

Le Conseil national de la transition (CNT), l'organe législatif mis en place par la junte, fixe à trois ans la durée de la transition. Ce délai de 36 mois, adopté en séance plénière par le Conseil national de transition (CNT), est revu très légèrement à la baisse par rapport à l'annonce faite le 30 avril par le président de la transition, le colonel Mamady Doumbouya, qui avait opté pour une transition de 39 mois.

Sur 81 membres du Conseil national de la transition, 73 ont voté le texte, un membre du CNT était absent, trois se sont abstenus et quatre ont quitté la salle en signe de

protestation.

13 mai 2022

Dans un communiqué, le CNRD, la junte au pouvoir annonce l'interdiction des manifestations politiques. « Toutes manifestations sur la voie publique, de nature à compromettre la quiétude sociale et l'exécution correcte des activités contenues dans le chronogramme (de transition) sont interdites pour l'instant jusqu'aux périodes de campagne électorale ». Une décision dénoncée par Amnesty International, le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme qui ont exhorté la junte à rétablir le droit de manifester. Au niveau national, le FNDC, l'ANAD et le G58, un regroupement d'une soixantaine de partis politiques favorables au dialogue dénoncent cette interdiction qu'ils qualifient d'illégale et illégitime.

5 juillet 2022

Des responsables du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) sont violemment interpellés par la police à Conakry. Le FNDC avait appelé à manifester le 23 juin, bravant l'interdiction édictée par la junte. Il avait suspendu son appel la veille de la manifestation, pour « donner une chance » au dialogue proposé par le gouvernement de transition. Le coordonnateur national du FNDC, Oumar Sylla dit Foniké Mengué, Mamadou Billo Bah et le rappeur Djani Alfa ont été violemment arrêtés par la police au siège du FNDC, où ils tenaient une conférence de presse. Les deux premiers ont été battus et leurs vêtements déchirés par des policiers. Le procureur de la cour d'appel de Conakry, Alphonse Charles Wright, sur la radio privée Fim FM, a tenté de justifier cette action en soulignant que les responsables du FNDC arrêtés sont poursuivis pour avoir « produit et diffusé par le biais d'un système informatique des propos injurieux contre le Conseil national de transition (CNT)».

– Dès le soir de ce mardi 5 juillet, des manifestations

éclatent à Conakry. Les manifestants protestent contre l'arrestation de trois membres du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC).

7 juillet 2022

Les trois leaders du FNDC violemment arrêtés le 5 juillet, ont été inculpés et écroués pour « outrage à magistrat », avant un procès prévu vendredi 8 juillet à Conakry.

16 juillet 2022

Le président de la transition, le Colonel Mamadi Doumbouya nomme Bernard Goumou, jusque-là ministre du commerce, de l'Industrie et des PME au poste de Premier ministre par intérim durant la période d'absence du premier ministre Mohamed Beavogui, qui serait en déplacement privé à Rome, en Italie, pour des raisons de santé.

19 juillet 2022

Arrivée à Conakry du médiateur de la Cédéao pour la Guinée, l'ex-président béninois Thomas Boni Yayi.

20 juillet 2022

Arrivée du président en exercice de la Cédéao, Umaro Sissoco Embaló et le nouveau président de la Commission de la Cédéao, Omar Aliou Touray. Cette mission de médiation a rencontré les autorités de la transition en Guinée, pour notamment obtenir un « *calendrier acceptable* » de la durée de la transition.

21 juillet 2022

Le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) annonce dans un communiqué, l'organisation d'une « série de manifestations citoyennes et pacifiques dans le grand Conakry, le jeudi 28 juillet 2022, et sur toute l'étendue du territoire

national, le jeudi 4 août 2022 ».

Cette coalition de la société civile et d'une partie de la classe politique entend ainsi dénoncer la « gestion unilatérale de la transition » par la junte, son « mépris et son arrogance », ainsi que son « refus systématique d'ouvrir un cadre de dialogue crédible » pour définir les termes de la transition.

28 juillet 2022

Des manifestations contre la junte au pouvoir éclatent à Conakry, paralysant la capitale, malgré l'interdiction des autorités et un dispositif policier important. Dans plusieurs quartiers, des heurts éclatent entre de jeunes manifestants et les forces de l'ordre.

Une personne a été tuée, ont affirmé les organisateurs. Une manifestation, à l'initiative du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), vise notamment à dénoncer la « gestion unilatérale de la transition » par la junte ainsi que son « refus systématique d'ouvrir un cadre de dialogue crédible » pour définir les termes de la transition.

– Le président en exercice de la CEDEAO, Umaro Sissoco Embaló, affirme, au cours d'une conférence de presse avec le président français Emmanuel Macron, à Bissau, avoir convaincu la junte guinéenne de réduire la transition de trois à deux ans. Une information qui n'a pas été confirmée par Conakry. Ousmane Gaoual Diallo, ministre et porte-parole du gouvernement de transition, a fait savoir que « ni le gouvernement ni la présidence ne confirment cette information sur la durée de la transition en Guinée ».

29 juillet 2022

Le parquet de Conakry annonce, l'interpellation de plusieurs personnes en lien avec les manifestations de jeudi 28 et

vendredi 29 juillet, sans préciser leur nombre. Les manifestations de jeudi ont fait un mort à Conakry. Celles de vendredi ont fait un mort selon le parquet, quatre selon le FNDC.

30 juillet 2022

Oumar SYLLA alias Foniké Menguè, coordinateur du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) et Ibrahima DIALLO, coordinateur de TLP-Guinée et responsable des opérations du FNDC, ont été arrêtés par la junte militaire au pouvoir. Oumar SYLLA, a été arrêté à son domicile vers 1h40 du matin. Ibrahima DIALLO, a été également arrêté aux environs de 18h à son domicile. Les deux militants ont été arrêtés séparément de façon violente par des militaires et gendarmes encagoulés et lourdement armés puis emmenés vers une destination inconnue.

– Le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), annonce la suspension des protestations pour une semaine à la suite d'une médiation de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest. Le FNDC affirme avoir eu vendredi 29 juillet, « un entretien avec le président en exercice de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest [Cédéao], le chef d'Etat bissau-guinéen Umaro Sissoco Embaló », sur la situation en Guinée. Dans son communiqué, le FNDC souligne avoir « accédé à la demande expresse [de M. Embaló] de suspendre, pour une durée d'une semaine, les manifestations. Cette trêve a pour unique objectif de donner une chance à la médiation de la Cédéao pour trouver une issue favorable à la crise en Guinée ».

– Le ministère de l'administration territoriale annonce, la décision de « faire réquisition aux forces de sécurité et de défense pour le maintien de l'ordre », après l'annonce de la suspension des manifestations.

31 juillet 2022

Des organisations de la société civile, partis politiques et des diplomates dénoncent le recours à la force et appellent d'urgence à un dialogue national après des manifestations interdites qui ont fait plusieurs morts. Le FNDC exige « l'ouverture immédiate d'un cadre de dialogue inclusif » et menace de nouvelles manifestations à partir du 15 août partout dans le pays. Il dénonce notamment « les actes de répression », « les pertes en vie humaine et toutes les formes de violences enregistrées au cours des dernières manifestations », « l'interdiction des manifestations », ainsi que « l'instrumentalisation de la justice et les arrestations extrajudiciaires ».

– Dans un communiqué, l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH), exige « une enquête indépendante pour déterminer les circonstances qui ont entraîné les différents décès » et « la libération immédiate et sans condition de tous les détenus d'opinion ». Jeudi 28 et vendredi 29 juillet, de violentes manifestations à Conakry ont fait au moins cinq morts selon les organisateurs, un seul selon les autorités, trois selon l'OGDH.

– Dans un communiqué, le G5 Guinée, un groupe de diplomates qui regroupe les Nations unies, la Cedeao, l'Union européenne, les Etats-Unis et la France, dit avoir suivi « avec une vive préoccupation les événements de ces derniers jours, dont la tournure violente a causé la perte de vies humaines, de nombreux blessés et d'importants dégâts matériels ». Il « déplore le recours excessif à la force et l'utilisation alléguée d'armes létales pour le maintien de l'ordre ».

8 août 2022

Le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) appelle à une nouvelle manifestation contre la junte au pouvoir le 17 août, mettant fin à une trêve, faute de réponses

à ses demandes de « dialogue crédible » sur la transition vers un pouvoir civil. Outre l'ouverture d'un dialogue avec les acteurs politiques et la société civile sur la fixation d'un délai raisonnable et consensuel de la durée de la transition, le FNDC exige de la junte la libération sans condition de tous ses militants arrêtés lors des dernières manifestations. Deux leaders du collectif, Oumar Sylla, alias Foniké Mangué, et Ibrahima Diallo, ainsi que Saïkou Yaya Barry, secrétaire exécutif de l'Union des forces républicaines (UFR), sont toujours écroués à la prison civile de Conakry après avoir été inculpés de « participation à un attroupement interdit, de pillages, de destruction de biens publics et privés, de coups et blessures volontaires ».

– Par un arrêté du gouvernement signé par Mory Condé, ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, le gouvernement de transition annonce la dissolution du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC).

L'Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme et du citoyen (OGDH) se dit "très préoccupée" par "la tournure des événements". « Pour nous, s'inscrire dans une logique de la confiscation des libertés des citoyens ou faire taire toutes les voix dissonantes ne fera que compliquer davantage la situation », réagi l'organisation. Human Rights Watch souligne que « la décision du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation a sérieusement remis en cause le retour du pays à un véritable processus démocratique ».

17 août 2022

Des manifestations dans la banlieue de Conakry, partiellement paralysée à la suite d'un appel à manifester du FNDC. Le FNDC réclame le retour à l'ordre constitutionnel et dénonce une confiscation du pouvoir par les militaires. Les autorités ont déployé gendarmes et policiers en nombre. Différents quartiers de la banlieue donnaient l'apparence d'une ville morte dans la

matinée. De nombreux commerces et les grands marchés sont restés fermés dans la crainte de violences.

20 août 2022

Le chef de la junte, président de la transition, le colonel Mamady Doumbouya confirme Bernard Goumou, qui assurait jusque-là l'intérim, au poste de Premier ministre en remplacement de Mohamed Béavogui. Celui-ci est à l'étranger depuis plusieurs semaines, officiellement pour des raisons de santé.

24 août 2022

Les membres du comité national des assises remettent leur rapport final au président de la transition. Ces assises nationales se sont déroulées du 22 mars au 29 avril 2022 sur le territoire national et dans les représentations diplomatiques. Le comité a produit un rapport comportant 45 recommandations. Le rapport suggère entre autres, que des démarches soient menées en Guinée et à l'étranger pour l'obtention de la déclassification des archives portant sur le pays, afin d'entamer un travail mémorial qui sera piloté par un comité scientifique qui aura pour mission d'écrire l'histoire générale de la Guinée.

Pour la réalisation de la présente revue de presse, nous avons consulté les sites Internet des médias et organisations suivants :

Les archives de guineepolitique.com

Guineenews.org

lemonde.fr

information.tv5monde.com

africaguinee.com

rfi.fr

mosaiqueguinee.com

ledjely.com

hrw.org

dw.com

amnesty.org



Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur
guineepolitique.com

Scandales de détournement de deniers publics: quelles responsabilités pour les établissements bancaires et

Les organismes de contrôle – BCRG, CENTIF

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Gouvernance

Par **Alpha Boubacar BALDE**

Le 5 septembre 2021, le colonel Mamadi Doumbouya président du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD), lors de sa toute première prise de parole, a justifié la prise de pouvoir par la volonté de mettre un terme à la corruption, la gabegie financière, les détournements de deniers publics et biens d'autres fléaux qui gangrenaient l'administration CONDÉ.

Dans l'optique de la lutte contre les détournements et la moralisation de la gestion de la chose publique, la nouvelle administration du CNRD créait en décembre 2021, la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF) [\[1\]](#). Cette juridiction spéciale fut créée pour examiner les infractions économiques et financières d'au moins un milliard de francs Guinéens (GNF). Depuis son installation le 21 janvier 2022, plusieurs dossiers de détournements de deniers publics lui ont été transmis d'après les communications du procureur spécial auprès de la CRIEF. Certains de ces dossiers ont été aussitôt transmis à la chambre d'instruction de cette cour.

Parmi les dossiers en cours d'instruction, nous pouvons citer entre-autres :

- Le dossier dénommé NABAYA GATE pour un détournement supposé de près de 200 milliards de GNF soit l'équivalent de 20 millions d'euros impliquant d'anciens ministres (Mme Zenab DRAME, M. Ismaël DIOUBATE, M. Tibou CAMARA)
- L'affaire de cession d'AIR Guinée pour 5 millions USD pour laquelle l'homme d'affaire et ancien député M. Mamadou SYLLA a été auditionné et l'ancien ministre des Transports au moment des faits et actuel Président de l'UFDG Cellou Dalein DIALLO est convoqué.
- L'affaire MAMRI / ANIES (Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Intérieures / Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale) impliquant M. Kassory FOFANA pour 46 millions USD ainsi que la gestion de la primature où des décaissements non justifiés lui sont opposés à hauteur de 81 milliards de GNF soit l'équivalent de 8,1 Millions EUR.
- L'affaire des anciens députés M. Amadou Damaro CAMARA, M. Louncény NABÉ, M. Michel KAMANO, Mme Zenab CAMARA... pour une affaire de 15 milliards de GNF soit 1,5 million EUR en lien avec la construction du futur siège de l'Assemblée nationale.
- L'affaire de détournements supposés impliquant M. Mohamed DIANE sur la gestion du budget du ministère de la défense, la gestion des commandes de matériels d'opération, la gestion de la direction du service agricole de l'armée, le projet de construction de l'hôpital militaire de Dubréka...
- L'affaire de l'Office National du Tourisme (ONT) impliquant M. Laye Junior CONDÉ pour un détournement supposé de 14 milliards GNF soit environ 1,4 million EUR.

Toutes ces affaires de détournements de deniers publics en

cours d'instruction auprès de la CRIEF, si elles sont avérées, ont nécessairement bénéficié de la complicité active ou passive des banques commerciales et des organismes de contrôle que sont la BCRG, la CENTIF (Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières) ...

DE LA RESPONSABILITÉ DES BANQUES COMMERCIALES

Compte tenu de l'importance des sommes en jeu, il est plus qu'évident que ces opérations n'ont pas été réalisées en espèces sonnantes et trébuchantes. Cela suppose donc le recours à des virements et transferts par l'intermédiaire des banques. Les révélations faites par les médias sur les avoirs liquides détenus par certaines des personnalités citées ci-dessus et d'autres sur leurs comptes bancaires domiciliés dans les banques commerciales semblent confirmer cet état de fait. Pourtant, ces banques commerciales ont des obligations de vigilance accrue lorsque les opérations qu'elles traitent concernent des personnes publiques ou mettent en jeu des montants relativement importants.

Il ressort de ces quelques affaires listées ci-dessus à titre illustratif, que l'ensemble des personnes impliquées sont des Personnes Politiquement Exposées (PPE) [\[2\]](#). Selon les dispositions de la loi de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme ((loi N° 2021/0024/AN dite loi LCBCFT), les PPE sont : « *Les personnes physiques qui exercent ou qui ont exercé d'importantes fonctions publiques en Guinée ou dans un autre État* ». Pour les personnes ayant ce profil, les institutions financières ont des obligations accrues de vigilance sur les transactions dans lesquelles elles sont impliquées et/ou concernées. Les Articles 35, 36 et 37 de la loi LCBCFT exposent quelques obligations de vigilance qui incombent aux établissements bancaires dans les relations d'affaires qu'elles entretiennent avec les PPE. Si, dans la surveillance des comptes bancaires des PPE, des opération

suspectes sont identifiées par les banques, ces dernières sont dans l'obligation d'en faire la déclaration auprès de la Cellule de Traitement des Informations Financières (CENTIF) suivant les dispositions de l'article 45 de la loi LCBCFT.

Par ailleurs, l'instruction N° 002/DGSIF/DSB du 3 décembre 2013 relative au contrôle interne émise par le Gouverneur de la BCRG, précise les dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme que les banques doivent mettre en place en son point IV. Les articles 31 à 37 de cette instruction précisent l'obligation de vigilance qui incombe aux établissements bancaires. Ils orientent sur les dispositifs de contrôle interne à mettre en place, ainsi que la conduite à tenir lorsque des opérations suspectes sont détectées par le dispositif de contrôle interne.

Au-delà de toutes ces obligations imposées par le cadre réglementaire, il est de la responsabilité des banques d'avoir une parfaite connaissance de leurs clients à travers les procédures KYC / KYB (Know Your Customer / Know Your Business). Ces procédures de collecte d'informations sur les clients (personne physique et personne morale) ont pour but, d'avoir une parfaite connaissance des clients afin de repérer les opérations inhabituelles et ou frauduleuses qui transitent par leurs comptes bancaires. Dans l'éventualité où les clients utilisent des prête-noms, la notion de « bénéficiaire effectif (BE) » intervient. Cette notion désigne la ou les personnes physiques qui en dernier lieu, possèdent ou contrôlent le client et ou la personne physique pour le compte de laquelle une opération est effectuée ou une relation d'affaires est nouée. Même dans ce cas de figure, les banques sont tenues à l'obligation de vigilance. Si elles ne parviennent pas à identifier le BE, il est recommandé de mettre fin à la relation d'affaire et faire une déclaration de soupçon (Article 32 de la loi N° 2021/0024/AN de la loi portant sur la LCBCFT).

Au-delà de la vigilance spéciale associée aux opérations des PPE, les banques commerciales ont dans leurs dispositifs de contrôle interne, un processus spécifique de validation s'agissant des opérations communément appelées dans le jargon bancaire « les opérations remarquables ». Cette appellation, désigne des opérations inhabituelles (montants engagés, opérations douteuses sans justificatif, opérations impliquant une PPE, opérations inhabituelles sur des comptes en sommeil, opérations sans lien avec le fonctionnement habituel des comptes clients...). Pour ce type d'opérations, le processus de validation fait intervenir des niveaux hiérarchiques plus ou moins importants au sein des banques. Ce mécanisme de validation, est censé prévenir et détecter les opérations suspectes pour la mise en œuvre des obligations déclaratives qui incombent aux banques commerciales. Toutefois, si les banques ne remplissent pas leur obligation de vigilance, que les personnes en charge du contrôle et de la conformité de leurs opérations soient en collusion (complicité) avec les clients impliqués dans ces scandales, leur responsabilité est engagée.

Les articles 84, 85 de la loi portant sur la réglementation bancaire du 12 août 2013, précisent les obligations déontologiques des établissements de crédit.

L'article 84 dispose : « *Les établissements de crédit s'interdisent, sous peine des sanctions prévues à l'article 86, de faciliter activement ou passivement la réception et le emploi des fonds d'origine criminelle. Entre dans cette définition, les fonds résultants directement ou par personne interposée, d'actes qualifiés de crimes ou délits par la loi guinéenne* ».

L'article 85 dispose : « *Les établissements de crédit et les autres organismes soumis au contrôle de la BCRG sont tenus à une obligation de vigilance concernant toute opération faisant naître un doute sur sa cause économique ou son caractère licite. Les préposés des établissements de crédit qualifiés*

pour effectuer des déclarations de soupçon à la BCRG en application des présentes dispositions, sont relevés vis-à-vis de cette dernière, de leur obligation de secret professionnel... ».

Les articles 86 et 87 précisent les sanctions pénales applicables aux établissements de crédit (personnes morales) et leurs collaborateurs (personnes physiques) en en cas de manquement avéré à leurs obligations.

Les multiples affaires révélées sur les avoirs colossaux détenus par des clients (personnes physiques et morales) dans les banques commerciales et qui ne semblent pas avoir de justifications économiques confirment l'application laxiste de l'obligation de vigilance, la défaillance des procédures de contrôle et le non-respect de la déontologie applicable à la profession bancaire.

DE LA RESPONSABILITÉ DE LA BANQUE CENTRALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE (BCRG)

La BCRG est l'institution financière primaire et l'autorité de tutelle pour les banques commerciales et compagnies d'assurance en République de Guinée. En tant que telle, elle œuvre à la définition et à la conduite de la politique monétaire du pays. Elle apporte son soutien à la politique du Gouvernement pour garantir une croissance saine et durable via la supervision du système financier (Banques – Assurances et Institutions de microfinance) et ainsi garantir le respect des fondamentaux gage de stabilité financière.

Selon les termes de la décision N° 028/DGSIF/DSB/2014 du 13 août 2014 relative à l'organisation du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) à la BCRG, il a été mis en place un dispositif interne de LBC/FT à la Banque Centrale. La

supervision de ce dispositif est assurée par le Gouverneur de la BCRG qui valide les options stratégiques et donne les instructions nécessaires à leur réalisation. Il existe donc au sein de la Banque Centrale, un responsable du dispositif interne de LBC/FT et au sein des agences de la BCRG des correspondants anti-blanchiment (CAB) dont le rôle est de veiller à l'élaboration et la mise en œuvre de procédures de contrôle interne, en conformité avec la législation guinéenne et les normes internationales applicables à la LBC/FT. Ils ont également entre autres, la responsabilité, d'élaborer et de transmettre à la CENTIF (Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières), les déclarations d'opérations suspectes concernant les clients après accord des autorités de la Banque Centrale.

En sa qualité d'autorité de tutelle, la Banque Centrale peut en vertu de l'instruction N° 052/DGSIF/DSB/2015 du 8 Juillet 2015, appliquer des sanctions pécuniaires à l'encontre des établissements de crédit coupables d'infractions à la réglementation bancaire. L'article 2 de l'instruction hiérarchise les infractions en fonction de leur nature et leur degré de gravité.

La loi confère à la Banque Centrale de la République de Guinée, la mission de veiller à la stabilité du système financier. L'article 95 de la loi N° 2021/0024/AN dispose que : « *La BCRG est responsable de la réglementation et du contrôle du respect par les institutions financières des obligations visant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme prévues par la présente loi et des autres actes juridiques permettant son exécution* ». À cet égard, elle est organisée pour assurer la surveillance des banques, des assurances et des institutions de microfinance évoluant en Guinée.

En exerçant les prérogatives que lui confère la loi via les contrôles sur place et sur pièce des établissements de crédit, la Banque Centrale incite ces dernières à se mettre en

conformité avec la loi pour éviter d'éventuelles sanctions. Il s'agit-là, d'un levier coercitif à sa disposition pour veiller au respect de la réglementation bancaire par les acteurs impliqués et ainsi garantir une stabilité du système financier.

Les scandales impliquant des PPE, par ailleurs ordonnateurs de dépense publique, font intervenir des comptes domiciliés à la BCRG à partir desquels des virements et transferts sont faits vers d'autres destinations. L'existence de ces nombreuses affaires de détournement supposés de deniers publics, met en évidence également une défaillance des services de contrôle de la BCRG, l'inobservation des obligations de vigilance et de déclaration des opérations suspectes à la CENTIF.

DE LA RESPONSABILITÉ DE LA CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (CENTIF)

La CENTIF est un service administratif doté de l'autonomie financière et d'un pouvoir de décision autonome sur les matières relevant de sa compétence. Elle est sous la tutelle technique du ministère de l'Économie et des finances.

Elle a pour but :

- De recueillir, analyser et traiter les renseignements propres à établir l'origine des transactions ou la nature des opérations faisant l'objet de déclarations de soupçons auxquelles sont astreintes les personnes assujetties notamment, la BCRG, le Trésor Public, les banques primaires, les ONG, et les entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) ;
- De recevoir toutes les informations liées à l'accomplissement de sa mission notamment celles

communiquées par les autorités de contrôle et des officiers de police judiciaire ;

- De requérir la communication, par les assujettis, ainsi que toute personne physique et morale, susceptibles de permettre d'enrichir les déclarations de soupçon ;
- De faire ou de faire faire des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ; en proposant des réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

C'est à cette cellule, qu'il appartient d'instruire les déclarations d'opérations suspectes (DOS) provenant des acteurs concernés (Banques commerciales, Banque Centrale, Commissaires aux comptes, Expert-comptable, Compagnies d'assurance, Notaires...).

Selon les dispositions de l'article 16 de la loi N° 2021/0024/AN de la loi portant sur la LCBCFT : « *La CENTIF prépare et tient à jour des statistiques sur le nombre de déclarations d'opérations suspectes reçues, les suites données à ces déclarations, y inclus le nombre de déclarations disséminées. S'il en existe, la CENTIF tient également des données permettant de déterminer le nombre et le pourcentage des déclarations donnant lieu à une enquête ultérieure* ».

L'article 47 de la même loi dispose : « *Les institutions financières sont tenues de transmettre les informations complémentaires ayant trait à un soupçon de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme sur demande de la CENTIF dans un délai maximum d'une semaine. Les institutions financières sont également tenues de répondre dans le même délai à toute autre demande d'information émanant de la CENTIF, même si elles n'ont pas transmis une déclaration préalable concernant le(s) client (s) ou les opérations faisant l'objet de demande* ».

L'article 55 dispose que : « *Les institutions financières, y compris leurs directeurs, les membres de la direction et leur personnel, doivent coopérer pleinement pour fournir l'assistance que les autorités de contrôle et de poursuites peuvent raisonnablement demander dans l'exercice de leurs pouvoirs* ».

La CENTIF, à l'issue du traitement des déclarations d'opérations suspectes (DOS), si la suspicion est avérée ou semble plausible, la cellule dissémine spontanément ou sur demande, les informations et le résultat de ses analyses aux autorités administratives compétentes concernées. Cette dissémination doit être assurée via des canaux dédiés, sécurisés et protégés. Dès que le Procureur de la République reçoit un rapport de dissémination de la CENTIF, il doit saisir immédiatement le juge d'instruction. (Articles 90 et 106 de la loi N° 2021/0024/AN).

Les mesures coercitives dont disposent les autorités de contrôle lorsqu'elles constatent qu'un assujetti a violé les dispositions de la loi N° 2021/0024/AN relative à la LCBCFT peuvent être soit :

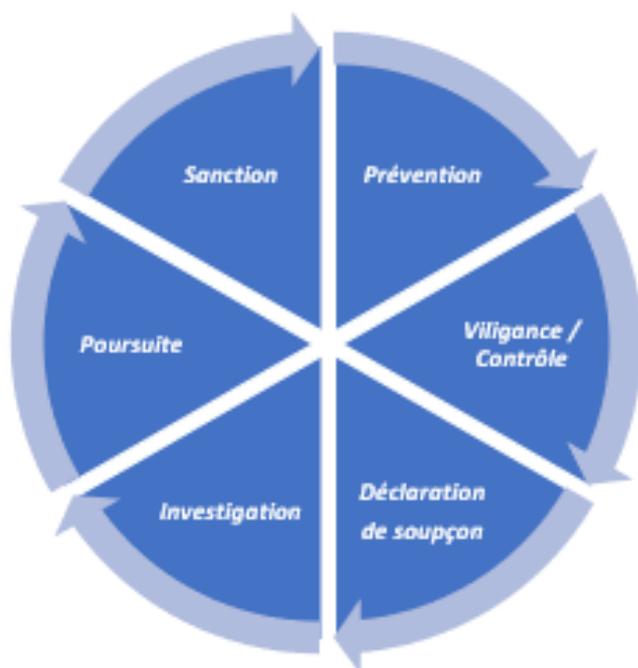
- Des sanctions disciplinaires (avertissement, blâme...)
- Des sanctions administratives (amendes administratives) avec publication de la décision de sanction
- Des sanctions pénales (cf. Articles 499 à 506 et 507 à 509 du Code pénal)

La CENTIF, si elle était diligente dans le traitement des déclarations de soupçon qui lui sont transmises par les acteurs concernés et par sa communication sur les condamnations à l'issue du jugement des affaires participerait à la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Ces différents acteurs banques commerciales, BCRG et CENTIF chacun en ce qui le concerne, s'ils avaient été rigoureux dans les obligations et les responsabilités qui sont les

leurs, réduiraient le nombre de ces scandales financiers tous azimuts dans notre pays.

En plus des procédures judiciaires en cours, il est du devoir des nouvelles autorités du pays de situer la responsabilité des différents acteurs et de sévir (sanctionner) contre les acteurs indéliques conformément aux lois en vigueur. Cela, servira d'exemple et conduira les différents acteurs dans un cercle vertueux.



QUELQUES PISTES POUR FAIRE EVOLUER LE DISPOSITIF ET VEROUILLER LA PROCÉDURE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX EN GUINÉE

Compte tenu de l'ampleur du phénomène dans notre pays, il est plus qu'indispensable qu'en plus du dispositif déjà en place et qui visiblement ne semble pas suivi par les acteurs (Banques, BCRG, CENTIF...), que les actions suivantes soient mises en place :

- Un audit national auprès de toutes les institutions financières pour évaluer le niveau de maturité des procédures de contrôle interne et de conformité par l'autorité de tutelle qu'est la BCRG ;
- Définir au sein de la BCRG un plan annuel d'audit des institutions financières (banques et assurances) pour s'assurer que toutes les opérations remarquables font l'objet de validation par les personnes habilitées et que les documents justifiant ces opérations sont collectés et archivés conformément aux prescriptions légales ;
- Renforcer les sanctions pécuniaires et pénales applicables contre les acteurs qui feraient preuve de négligence dans leurs obligations de vigilance et d'obligations déclaratives sur des opérations qui ne sont pas suffisamment justifiées et documentées ;
- Renforcer le rôle de la CENTIF afin qu'elle soit habilitée à mener des audits sur place et sur pièce à partir d'éditions d'opérations dont les critères seront à définir et qui devront lui être transmises de façon périodique par l'ensemble des acteurs concernés.
- Veillez à ce que les personnes en charge de cette surveillance dans les institutions financières soient suffisamment formés sur les normes de lutte anti-blanchiment des capitaux et financement du terrorisme ;
- S'intéresser aux opérations de transactions immobilières qui constituent un moyen plébiscité par les délinquants financiers pour blanchir les capitaux aux origines douteuses.

Ces recommandations loin d'être suffisantes, permettront de renforcer le dispositif déjà en place pour prévenir, détecter les opérations de blanchiment de capitaux et ainsi transmettre les dossiers au procureur pour jugements éventuels et

sanctions.

NOTES

[1] Ordonnance N°007/PRG/CNRD/SGG du 2 décembre 2021, amendée par celle N°0008/PRG/CNRD/SGG du 6 décembre 2021.

[2] PPE – Personnes Politiquement Exposées (cf. article 5 de la loi N° 2021/0024/AN portant sur la LCBCFT)



Alpha Boubacar Baldé

**Le FNDC présente au procureur
de nouvelles preuves contre**

Alpha Condé

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Politique/Justice

Le FNDC a déposé mercredi 4 mai une nouvelle série de preuves contre le régime d'Alpha Condé, au procureur général pour faciliter la tâche de l'instruction. Le mouvement était en pointe dans la crise de 2019-2020 et les manifestations contre un troisième mandat de l'ancien président. Le groupe avait porté plainte contre l'ex-chef d'État et la répression sanglante du mouvement de protestation. Le procureur général a alors ouvert une enquête contre Alpha Condé et 26 autres hauts responsables pour assassinat, torture ou encore enlèvement.

Dans ce second lot de preuves, on trouve notamment des rapports de plusieurs ONG sur les crimes commis par l'ancien régime. Le Front National de Défense de la Constitution (FNDC) a également rassemblé des pièces complémentaires, notamment des actes de décès de personnes tuées lors de la répression.

Le FNDC attend du procureur qu'il examine ces nouveaux éléments, demande des compléments d'enquête, retrouve les familles des victimes, confirme par procès-verbal ce qu'elles ont subi, ou encore fasse examiner les photos et vidéos d'exactions pour retrouver les coupables. En résumé, qu'il alimente son instruction.

Pour Me Vincent Brengarth, un des avocats du collectif, il s'agit d'apporter un maximum d'éléments à la justice afin

qu'elle établisse des responsabilités. « *Nous restons actifs pour éviter à tout prix une impunité. Le dossier est complexe et les plaignants peuvent aider la collecte des preuves* », indique Me Brengarth.

Le FNDC poursuit d'ailleurs ses investigations et le dépôt d'un troisième lot est possible. « *Avec l'ouverture d'une enquête par le procureur, des gens qui craignaient des représailles pourraient accepter de témoigner* », estime l'avocat.

Le collectif dit qu'il surveillera de très près l'attitude de la justice guinéenne. Si le dossier est enterré ou que la politique s'en mêle, le FNDC n'exclut pas, comme il l'avait fait en 2020, de saisir la Cour pénale internationale.

Le coordinateur du FNDC, Oumar Sylla, dit Foniké Mingué, ce dépôt de nouvelles preuves est « *une très bonne nouvelle, pour les parents des victimes, pour le FNDC et les citoyens pro-démocratie* ». Le militant et ex-animateur de radio a été emprisonné à deux reprises sous Alpha Condé.

Cet article est republié à partir de [rfi.fr](https://www.rfi.fr). Lire l'original [ici](#).

Poursuites judiciaires contre Alpha Condé: les avocats du FNDC se réjouissent de la

décision mais «resteront vigilants»

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Justice

Suites à l'annonce du Procureur général près la Cour d'appel de Conakry, Alphonse Charles Wright, des instructions «aux fins de poursuites judiciaires» contre l'ex-président Alpha Condé et une trentaine d'anciens hauts responsables sous sa présidence, notamment pour assassinats, actes de torture et enlèvements, les avocats du FNDC, dans un communiqué, se «réjouissent de cette décision qui marque la volonté des autorités guinéennes de faire toute la lumière sur les exactions commises et d'en juger les responsables». Toutefois, ils soulignent qu'ils «resteront particulièrement vigilants pour que les droits des victimes soient respectés et que les investigations menées soient effectives [] ».

Lire [Le procureur général annonce des instructions «aux fins de poursuites judiciaires» contre Alpha Condé et plusieurs anciens dignitaire](#)

Le communiqué

bourdon & associés

AVOCATS

William BOURDON
Sandrine RICHER
Apolline CAGNAT
Amélie LEFEBVRE
Bertrand REPOLT
Vincent BRENGARTH
Avocats associés

Marie-Laure DUFRESNE-CASTETS
Basile OUDET
Alice GOURLAY-DUPLESSIS
Manon DANTIN
Mahaut VANÇON

Avocats collaborateurs

T. 01 42 60 32 60 - F. 01 42 60 19 43

contact@bourdon-associes.com

COMMUNIQUE DES AVOCATS DU FRONT NATIONAL POUR LA DEFENSE DE LA CONSTITUTION

Le 4 mai 2022, nous, Conseils du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), avons pris connaissance des instructions aux fins de poursuite judiciaire par voie de dénonciation établie par le Procureur Général près la Cour d'appel de CONAKRY.

Ces instructions font suite au signalement qui avait été adressé le 21 janvier 2022 par les soussignés pour dénoncer les crimes et exactions présumés avoir été commis sous le régime de Monsieur Alpha CONDE ainsi que par des personnalités qui étaient visées.

Ce signalement fait notamment état de l'usage d'une force excessive lors du double scrutin du 22 mars 2020 ; d'une répression meurtrière et de disparitions forcées, d'attaques perpétrées contre la population civile.

Par lettre du 14 avril 2022, les soussignés avaient également transmis un premier lot de preuves des dénonciations qui ont été examinées par le parquet général.

C'est dans ces conditions que le Procureur Général a instruit au Procureur de la République près le Tribunal de première instance de DIXINN d'engager des poursuites judiciaires sans délai contre Monsieur Alpha CONDE ainsi que contre d'anciens responsables de son régime.

Les soussignés se réjouissent de cette décision qui marque la volonté des autorités guinéennes de faire toute la lumière sur les exactions commises et d'en juger les responsables.

Les soussignés prennent acte du fait que les juridictions guinéennes agiront pour lutter contre l'impunité. Les soussignés resteront particulièrement vigilants pour que les droits des victimes soient respectés et que les investigations menées soient effectives, mais un premier pas a été franchi. Les avocats du FNDC, la coordination du FNDC, les familles des victimes et les victimes réitèrent leur disponibilité entière pour que les investigations soient menées à leur terme.

Paris, le 04 mai 2022



William BOURDON



Vincent BRENGARTH

Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle

156 rue de Rivoli
75001 PARIS

www.bourdon-associes.com
Toque R 143

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté

Le procureur général annonce des instructions «aux fins de poursuites judiciaires» contre Alpha Condé et plusieurs anciens dignitaires

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Politique

Le Procureur général près la Cour d'appel de Conakry, Alphonse Charles Wright a annoncé ce mercredi 4 mai des instructions «aux fins de poursuites judiciaires» contre l'ex-président Alpha Condé et une trentaine d'anciens hauts responsables sous sa présidence, notamment pour assassinats, actes de torture et enlèvements.

Parmi les personnalités visées par les poursuites, outre Alpha Condé, il y a l'ancien président de la Cour constitutionnelle Mohamed Lamine BANGOURA, l'ancien président de l'assemblée

nationale Amadou Damaro CAMARA, l'ancien premier ministre Ibrahima Kassory FOFANA et plusieurs autres anciens ministres et députés.

Ces anciens dignitaires sont poursuivies pour : -des atteintes volontaires à la vie humaine notamment le meurtre, assassinat et complicité de meurtre et d'assassinat ; -des atteintes involontaires à la vie et complicité d'atteinte involontaire à la vie et de complicité ; -des atteintes à la personne constituées par les disparitions forcées, détention, enlèvement ou tout autre forme de privation de liberté et de complicité ; -des atteintes volontaires à l'intégrité physique ou psychique de la personne, la torture ou traitements cruels inhumains ou dégradants et de complicité ; -des coups, blessures et violence volontaire et de complicité ; -des atteintes involontaires à l'intégrité de la personne, menaces de mort et voie de fait et de complicité ; -des agressions sexuelles et de l'attentat à la pudeur notamment le viol et la complicité ; -la mise en danger de la personne ou des risques causés à autrui et de complicité ; -des atteintes aux libertés de la personne notamment l'enlèvement, la séquestration et la complicité ; -des atteintes à l'économie nationale et de complicité ; -des atteintes volontaires à la vie humaine notamment le meurtre, assassinat et complicité de meurtre et d'assassinat; -des atteintes involontaires à la vie et complicité d'atteinte involontaire à la vie et de complicité; -des atteintes à la personne constituées par les disparitions forcées, détention, enlèvement ou tout autre forme de privation de liberté et de complicité; -des atteintes volontaires à l'intégrité physique ou psychique de la personne, la torture ou traitements cruels inhumains ou dégradants et de complicité; -des coups, blessures et violence volontaire et de complicité ; -des atteintes involontaires à l'intégrité de la personne, menaces de mort et voie de fait et de complicité ; -des agressions sexuelles et de l'attentat à la pudeur notamment le viol et la complicité ; -la mise en danger de la personne ou des risques causés à autrui et de

complicité ; -des atteintes aux libertés de la personne notamment l'enlèvement, la séquestration et la complicité ; - des atteintes à l'économie nationale et de complicité, entre autres.

La junte militaire libère le dictateur Alpha Condé sans inculpation

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Politique

Dans un communiqué du CNRD, la junte au pouvoir en Guinée annonce que l'ex-président Alpha Condé est désormais libre. Le communiqué précise que l'ancien dictateur peut recevoir « à sa demande les membres de sa famille biologique, politique, des amis ou proches ».

Il faut rappeler que le 5 septembre 2021, les militaires des forces spéciales à sa tête le Colonel Mamadi Doumbouya, se sont emparés du pouvoir en arrêtant Alpha Condé. Ils déclaraient vouloir mettre un terme à la « gabegie » qui

gangrène l'État et « engager une concertation nationale pour ouvrir une transition inclusive et apaisée ».

Alpha Condé au pouvoir de 2010 à 2021 avait tordu les institutions du pays pour s'octroyer un troisième mandat. Cet appétit de pouvoir a durablement écorné son image. Sa réélection en 2020 a été obtenue dans des conditions calamiteuses, le résultat du scrutin n'ayant pas été reconnu par une partie significative de l'opposition tandis que les manifestations étaient violemment réprimées et les journalistes et autres acteurs politiques menacés ou emprisonnés.

Le pouvoir de Alpha Condé a été caractérisée par une violence sans précédent à l'encontre des opposants à son régime et autres défenseurs des Droits de l'homme. Depuis sa chute, les défenseurs des Droits de l'homme ne cessent d'interpeller les nouvelles autorités sur l'urgence d'engager des poursuites contre le dictateur déchu. Avec cette nouvelle de sa libération, le sentiment de déception est aujourd'hui grand chez de nombreux guinéens et surtout les familles des victimes qui espéraient ne serait-ce qu'un début d'une procédure judiciaire pour les crimes de sang commis sous Alpha Condé.

Lire le communiqué du CNRD



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

COMITE NATIONAL DU
RASSEMBLEMENT POUR
LE DEVELOPPEMENT

COMMUNIQUE N° 011/CNRD/2022

Le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) et son Président, SE le Colonel Mamadi DOUMBOUYA, Président de la Transition et Chef Suprême des Armées, informent l'opinion nationale et internationale, que l'ancien Président de la République, le Professeur Alpha CONDE est libre.

Toutefois, il demeurera à l'actuelle résidence de son épouse jusqu'à l'achèvement des travaux de reconstruction de son domicile privé.

Tout en continuant de bénéficier d'une protection adéquate, il pourra recevoir à sa demande les membres de sa famille biologique, politique, des amis ou proches.

Le Président de la Transition rassure le peuple de Guinée et la communauté internationale, que la dignité et l'intégrité du Professeur Alpha CONDE seront toujours préservées conformément à son rang, à son statut, et aux vertus de la tradition africaine.

Conakry, le 21 avril 2022

Pour le Comité National du Rassemblement pour le Développement
(CNRD)



Colonel Saïba KOULIBALY

Crimes et exactions: le cabinet «Bourdon et associés» transmet des preuves et une liste de personnalités au Procureur général

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Politique/Justice

Le cabinet d'avocats « **Bourdon et associés** » en qualité de Conseils du **FNDC** (Front national pour la défense de la Constitution) vient de transmettre au Procureur général près la cour d'appel de Conakry un « **premier lot de preuves des dénonciations des crimes et exactions commis sous le régime d'Alpha Condé et transmission de la liste des personnalités directement ou indirectement impliquées** ».

[Télécharger le document ICI](#)

Quelques extraits

Par voie de conséquence, il convient désormais, pour prévenir les violations futures des droits de l'homme, de punir les responsables de ces actes répréhensibles, aux fins de les contraindre à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et des instruments internationaux (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Pacte international des droits civils et politiques, Chartes africaines des droits de l'homme et des peuples, Accords de Cotonou) qui en assurent la protection.

Ainsi donc, Nous conseils du FNDC, réitérons notre entière disponibilité et celle des victimes et familles de victimes, en étroite collaboration avec nos homologues guinéens, à participer à toutes les phases de la procédure d'information judiciaire ouverte auprès des différents parquets de votre juridiction.

Coup d'Etat et transition:

(dés)illusions démocratiques ?

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Politique

Par **Sékou Chérif Diallo**

En prenant le pouvoir le 5 septembre 2021, le CNRD à sa tête le colonel Mamadi Doumbouya mettait ainsi fin à une dictature civile qui tirait sa supposée légitimité d'un habillage constitutionnel trafiqué. Ainsi, comme le souligne Samuel Huntington dans une étude sur « *Les sources du prétorianisme* », cité par Pierre Birnbaum et François Chazel, dans *Sociologie politique Tome 2*, 1971, en cas de chaos politique, l'hypothèse d'une intervention de l'armée dans la politique ne peut être totalement écartée dans les sociétés démocratiques. Selon lui, les causes les plus déterminantes de l'intervention de l'armée sont d'ordre politique et reflètent d'abord la structure politique et institutionnelle de la société. Les interventions de l'armée dans les pays dits du « sud » ne sont que la manifestation spécifique d'un phénomène plus vaste, à savoir l'absence d'institutions politiques capables de réguler et d'arbitrer les conflits.

Les militaires en Guinée, comme dans la plupart des pays africains, se considèrent comme garants des institutions et

gardiens de la démocratie. « Gardiens de la démocratie » ? Il faut noter que cette rhétorique prétentieuse est parfois aux antipodes des réalités politiques dans plusieurs pays africains où l'armée est plutôt perçue comme le bouclier de fer qui se dresse entre les régimes dictatoriaux qu'elle protège et les peuples qui aspirent à la démocratie.

Ainsi, comme le souligne Céline Thiriot dans un article publié en 2008 intitulé *La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation*, les armées africaines sont très perméables aux clivages politiques. Selon l'auteur, « avec des armées désinstitutionnalisées, des autorités politiques fragiles, la force reste une ressource politique, et les militaires conservent un rôle et un pouvoir qui va bien au-delà des casernes ». Si tous les observateurs sont unanimes sur la proximité d'intérêts entre l'univers politique et celui militaire dans le contexte politique africain, Céline Thiriot abonde dans le même sens, soutient que « la réelle neutralité politique de l'armée n'existe pas dans l'absolu même dans les démocraties occidentales qui s'en font le chantre ». En Afrique, explique l'auteur, le « caractère apolitique des militaires reste très théorique. L'intrusion des militaires en politique a longtemps été la norme plutôt que l'exception ».

Le mirage des coups d'Etat dits « à objectif démocratique »

Qu'est-ce qu'un coup d'Etat ? Pour reprendre la définition donnée par Olivier Duhamel et Yves Méry dans *Dictionnaire constitutionnel* publié en 1992, le coup d'Etat est un « changement de gouvernement opéré, hors des procédures constitutionnelles en vigueur, par une action entreprise au sein même de l'Etat au niveau de ses dirigeants ou de ses agents. Cette action, le terme *coup* le suggère, est soudaine et sollicite la force ». Selon ces auteurs « par nature,

l'armée est au premier chef, concernée par le coup d'Etat. Sans armée, la probabilité du coup d'Etat, disparaît ».

Quelle légitimité ? « *Cedant arma togae* » cette célèbre citation de l'homme d'État romain et brillant orateur Cicéron, qu'on pourrait traduire par « Que les armes cèdent à la toge », défend la prééminence de la démocratie sur la force. En d'autres termes, l'armée doit obéir au pouvoir civil. C'est un rappel à la légitimité démocratique et au pouvoir des urnes, car toute chose imposée sans concertation est contraire à la démocratie. Georges Burdeau dans *Traité de science politique, les régimes politiques*, publié en 1970 abonde dans le même sens lorsqu'il écrit que la démocratie n'acquiert son véritable sens que si elle exclut « le pouvoir d'une autorité qui ne procéderait pas du peuple ». Selon cet auteur, « personne ne peut commander dans l'Etat qu'en vertu d'une investiture régulière. Il faut un titre pour commander et ce titre c'est la constitution qui définit les conditions dans lesquelles il doit être acquis. Elle désigne les gouvernements et fonde, du même coup, leur légitimité ».

Par ailleurs, il ressort de nos lectures, que la question des objectifs et finalités des coups d'Etat en Afrique occupe une place importante dans les débats politiques. Si le principe d'une condamnation systématique par les Etats et organisations internationales des coups d'Etat n'est plus à justifier car juridiquement inacceptable, il faut toutefois souligner que certains coups d'Etat (très peu nombreux) ont permis de restaurer la « démocratie » dans certains pays.

Ainsi, plusieurs auteurs se sont intéressés à cette réalité exceptionnelle dans un environnement africain où les coups d'Etat apparaissent le plus souvent comme le prolongement d'une pathologie politique endémique. Prenant l'exemple du Niger, Ismael Mador Fall dans un article intitulé *La construction des régimes politiques en Afrique : succès et insuccès* publié en 2014, n'hésite pas à parler de phénomène des coups d'État « salvateurs », « générateurs de

constitutionnalisme ». Pour cet auteur, le putsch mené par le Général Salou Djibo en 2010 contre le régime du Président nigérien Mamadou Tandja, bien que condamnable dans son essence, est comptabilisé au nombre des « coups d'État salvateurs ». Il faut rappeler que Mamadou Tandja comme Alpha Condé, avait procédé à la modification de la constitution nigérienne pour s'octroyer un troisième mandat illégitime et illégal.

Coups d'Etat « salvateurs » pour les uns, « salutaires » pour d'autres, certains auteurs parlent carrément de coups d'Etat démocratiques. Le plus célèbre parmi ces auteurs ayant défendu la notion de « coup d'Etat démocratique » est le chercheur d'origine turque Ozan Varol de l'université de Harvard qui, dans un article publié en 2012 intitulé *The Democratic Coup d'Etat*, soutient que les coups d'Etat militaires pourraient mener, dans certains cas, à la démocratie. Cependant, l'auteur souligne que la grande majorité des coups d'État ne rentrent pas dans ce cadre parce qu'ils n'aboutissent pas forcément au renforcement de la démocratie par l'organisation d'élections libres et transparentes. Pour être qualifié de coup d'Etat démocratique, selon l'auteur, un certain nombre de caractéristiques sont indispensables. Parmi lesquelles : le coup d'Etat est perpétré contre un régime autoritaire ; c'est une réponse à un rejet populaire du régime ; l'armée accepte d'organiser des élections dans un délai court et procède au transfert du pouvoir à des dirigeants démocratiquement élus.

Poursuivant sa démonstration, Varol, souligne que les objectifs poursuivis par les auteurs des putschs et la manière de gérer le pouvoir (la transition) sont des indicateurs qui permettent de faire la distinction entre les coups d'Etat classiques, perpétrés par des personnes désireuses de prendre et exercer le pouvoir dans leur propre intérêt et les coups d'Etat à « objectif démocratique » où les putschistes affichent une volonté de rectification d'une trajectoire jugée autocratique du régime déchu. Dans les coups d'Etat

classiques, les putschistes s'emparent de tous les leviers du pouvoir, tandis que chez les putschistes « prodémocraties », on observe une volonté d'impliquer les autres acteurs politiques et sociaux dans la gestion du pouvoir.

À l'instar des autres coups d'Etat observés en Afrique, celui perpétré par le CNRD en Guinée suit une démarche connue et assez documentée qui consiste à vouloir rassurer l'opinion sur leurs intentions : annoncer la suspension de la constitution en vigueur, la dissolution des institutions, et promettre le retour rapide à l'ordre constitutionnel. Dans un environnement de méfiance face aux velléités des putschistes de s'éterniser au pouvoir, réalités très observées dans les pays qui ont enregistré la prise du pouvoir par l'armée, les déclarations d'intention ne suffisent pas le plus souvent. D'où la question, pertinemment légitime d'ailleurs, de la durée de la transition.

L'incertitude et les promesses impossibles à tenir au menu de la transition

Quelle durée « raisonnable » ? Les partisans d'une transition longue rivalisent d'arguments avec ceux qui pensent le contraire. Pour répéter la rhétorique du juste milieu : elle ne devrait pas être très longue ni très courte.

Chaque camp tient un argumentaire qui conforte un positionnement idéologique ou partisan. Si le Colonel Mamadi Doumbouya, chef de la junte en Guinée, ne cesse de marteler sa volonté de mener la transition à terme sans se présenter aux prochaines élections, une position déjà mentionnée dans la charte de la transition dans son article 46 qui stipule : « Le Président et les membres du Comité National du Rassemblement pour le Développement ne peuvent faire acte de candidature ni aux élections nationales ni aux élections locales qui seront organisées pour marquer la fin de la Transition. La présente

disposition n'est susceptible d'aucune révision », force est de constater une légère évolution du discours sur la question de la durée de la transition. Dans la charte de la transition, l'article 77 ne précise pas clairement que c'est le CNT (conseil national de la transition) qui sera chargé de fixer la durée de la transition. Cet article stipule que « La durée de la Transition sera fixée de commun accord entre les Forces Vives de la Nation et le Comité National du Rassemblement pour le Développement ». Certes, le CNT dont la mise en place traîne toujours, sera composé de différentes composantes de la société guinéenne, mais il aurait été plus judicieux de préciser dans la Charte que ce sont les forces vives de la nation « réunies au sein du CNT » qui auront cette autre mission.

Pour évaluer la bonne foi des putschistes sur leurs intentions de favoriser un retour rapide à l'ordre constitutionnel ou de s'éterniser au pouvoir, la présentation d'un chronogramme détaillé et cohérent est la principale exigence des acteurs politiques mais aussi des organisations internationales. Après avoir ''applaudi'' la prise du pouvoir par l'armée, les acteurs politiques ne comptent pas restés dans une position de spectateur. S'il n'y a aucun doute sur leurs préférences en faveur d'une transition courte, ils restent toutefois, très prudents face au CNRD pour éviter un quelconque « accrochage ». Mais jusqu'à quand ?

Sur le plan international, la pression ne faiblit pas. Le cas malien illustre bien cette intransigeance de la CEDEAO de faire vivre un « enfer » aux putschistes indéliçats et qui ont pour ambition de s'éterniser au pouvoir. Dans une étude de l'IFRI intitulée *Transitions politiques : les déboires du modèle de sortie de crise en Afrique* publiée en 2016, les auteurs Mathilde Tarif et Thierry Vircoulon soulignent que « la communauté internationale confère généralement aux gouvernements de transition une espérance de vie de deux ans, au terme desquelles ils doivent s'autodétruire

électorale. » Toutefois, ces auteurs rappellent que « la priorisation des élections comporte son lot d'inconvénients pour le processus de sortie de crise ». C'est bien là, le fondement de l'argumentaire des partisans d'une transition longue. Ces derniers soutiennent que la transition est le moment propice pour refonder l'Etat. Qui parle de refonder un Etat, parle forcément d'une mission à envisager dans la durée. La refondation de l'Etat, une mission impossible en période transitoire ?

À l'instar des autres transitions militaires en Afrique, celle en cours en Guinée n'échappe pas à cette promesse de refondation de l'Etat. Dans son article 2, la Charte de la transition énumère les missions de la transition dont entre autres : « – la refondation de l'Etat pour bâtir des institutions fortes, crédibles et légitimes garantissant un Etat de droit, un processus démocratique inclusif, apaisé et durable, gage d'un développement social, économique et culturel effectif ; – l'engagement de réformes majeures sur les plans économique, politique, électoral et administratif ; – le renforcement de l'indépendance de la justice et la lutte contre l'impunité ; – l'instauration d'une culture de bonne gouvernance et de citoyenneté responsable ;...). Des grandes ambitions, dira-t-on. Pour les sceptiques, ces missions soulèvent la question de leur faisabilité. On est tenté de se poser la question : les transitions sont-elles un moment pour une refondation des institutions de l'Etat ? Pour répondre à cette question, revenons sur l'étude de l'IFRI intitulée *Transitions politiques : les déboires du modèle de sortie de crise en Afrique* publiée en 2016. Les auteurs de cette étude, à partir d'exemples des transitions politiques au Mali (celle de 2012), en Centrafrique et en Somalie dressent le bilan de cette promesse majeure de refondation de l'Etat en ces termes : « la facilité avec laquelle ils [les gouvernements de transition ndlr] promettent une refondation des institutions de l'Etat contraste avec l'absence de progrès dans la mise en œuvre de cette dernière. Les autorités de transition rédigent

toutes les nouvelles constitutions mais elles se montrent incapables d'enclencher les réformes de gouvernance pourtant mises en avant dans leurs feuilles de route et de rompre avec les pratiques de corruption des régimes précédents. En d'autres termes, durant la transition, la réforme de gouvernance est une rhétorique vide. »

Sur la problématique de la corruption, l'étude souligne que « S'il est impossible d'affirmer que la corruption augmente durant les transitions, force est de constater que l'environnement lui reste très favorable. D'une part, les institutions habituelles de contrôle des finances publiques et les institutions judiciaires sont ineffectives ; d'autres, les gouvernants de la transition se savent temporaires et potentiellement voués à une disparition politique, ce qui accroît leur incitation à se servir tant que cela est encore possible ». Pour illustrer cette réalité, en 2015 plusieurs médias publiaient des informations concernant une décision des autorités centrafricaines post-transition d'auditer toutes les institutions sur leur gestion pendant la période de transition notamment le dossier sur l'affaire du don angolais (2,5 millions de dollars sur les 10 millions) n'étaient pas passés par les caisses du Trésor public. Au Burkina Faso, l'audit du gouvernement de transition, commandé par Roch Marc Christian Kaboré, avait révélé que le gouvernement de la transition a eu "massivement" recours aux "procédures exceptionnelles" (entente directe et appels d'offres restreints) pour les marchés publics. Le rapport accusait également l'ex-Premier ministre de la transition Isaac Zida et dix-huit membres de son gouvernement, des membres de leur famille, de s'être fait attribuer des parcelles dans le quartier chic de *Ouaga 2000* en violation flagrante des textes. En Tunisie, International Crisis Group dans un rapport publié en 2017 intitulé *La transition bloquée : corruption et régionalisme en Tunisie*, dénonçait la corruption et le clientélisme qui menacent la transition démocratique dans ce pays, décrite comme un succès après le soulèvement populaire de 2011.

Si l'unanimité se dégage sur l'urgence de lutter contre la corruption, on peut toutefois, se poser la question de savoir : jusqu'où les autorités d'une transition peuvent aller en matière de lutte contre la corruption ? Pierre Jacquemot, dans un article intitulé *Comprendre la corruption des élites en Afrique subsaharienne*, publié en 2012, soutient que si l'impunité doit être combattue, la sanction soulève de nombreuses questions car, souligne l'auteur « à un moment donné, la boucle répressive se ferme sur elle-même, quand celui qui doit réprimer un cas de détournement de fonds publics se révèle en être l'un de ses bénéficiaires ».

En créant la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF), les autorités de la transition guinéenne ambitionnent de lutter contre la délinquance financière, notamment les détournements de deniers publics. En attendant les premiers résultats de cette juridiction pour évaluer l'effectivité de la volonté des autorités de transition à faire de la lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics une mission centrale de la transition, plusieurs observateurs restent cependant sceptiques. Et si l'ouverture de tous ces chantiers obéissait à un schéma que certains qualifieraient de « populiste » ? Le terreau politique guinéen est très fertile pour une telle entreprise d'enfumage généralisé. Sans faire de procès d'intention aux autorités de transition, observons avec lucidité le processus qui semble grippé par des zones d'ombre autour de la durée de la transition mais aussi la question de l'impunité.

Pour conclure, rappelons que les transitions sont éminemment politiques contrairement aux discours que tiennent certains acteurs de la transition et comme le soulignent les auteurs Mathilde Tarif et Thierry Vircoulon dans le rapport de l'IFRI cité plus haut, « les transitions politiques sont des périodes fondamentalement conflictuelles bien loin de l'unité nationale et du sursaut patriotique que réclament les circonstances dramatiques et que célèbrent les discours officiels du

moment ». D'où la nécessité de trouver sans cesse un compromis pour donner à la transition une chance d'aboutir aux objectifs démocratiques qu'elle s'est fixée. Une idée partagée par Céline Thiriot dans *Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali*, publié en 2002, qui soutient que la transition vers la démocratie apparaît comme un compromis entre les différents acteurs. À propos, l'auteur cite Bratton et Van De Walle, *Democratic Experiment in Africa. Regimes Transitions in Comparative Perspective* publié en 1997 : « La clé des transitions démocratiques est la capacité des participants à parvenir à des accords arbitrés qui donnent à chacun au moins une partie de ce qu'il voulait ».



Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com

Des avancées mais aussi des manquements ... La lettre

ouverte au Colonel Mamadi DOUMBOUYA

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Point de vue

Par *Alpha Boubacar Baldé*

Monsieur le Président,

Dans la matinée du Dimanche 5 septembre 2021, le peuple martyr de Guinée s'est réveillé aux sons de coup de feu dans la commune de Kaloum aux alentours du palais présidentiel. A mon réveil ce jour, en regardant le fil d'actualité Facebook sur mon téléphone, j'ai vu des informations au sujet de ces coups de feu à Kaloum sans vraiment oser y croire. Il faut dire que, j'avais perdu espoir qu'un jour notre armée serait capable d'un sursaut patriotique pour sauver ce qui restait de notre « Nation ».

Il m'a fallu voir Alpha CONDE débrayé, déboutonné et le regard hagard au milieu des membres de votre unité pour me rendre à l'évidence. Mon Colonel, à cet instant précis, je ne peux vous décrire le sentiment qui m'a traversé. Une chose est sûre, j'ai été envahi par différents sentiments :

- La joie d'être enfin libéré du joug d'un Président qui s'est dévoyé,
- L'espoir que notre pays venait d'avoir une ultime chance de réécrire son avenir,
- L'inquiétude de l'échec dans la conduite d'une

transition apaisée, inclusive et transparente.

Tout comme une large majorité de la population Guinéenne, j'adhère et approuve ce coup d'état qui est en fait un coup salvateur. Le véritable coup d'état, c'était le changement de constitution et le fait d'imposer un troisième mandat au peuple martyr de Guinée. L'intervention de votre unité était donc salvatrice à plus d'un titre. Dans vos allocutions diffusées d'abord sur les réseaux sociaux et ensuite sur les antennes de la RTG, vous avez motivé votre intervention par la situation socio-politique et économique du pays, le dysfonctionnement des institutions républicaines, l'instrumentalisation de la justice, l'irrespect des principes démocratiques, la politisation à outrance de l'administration publique, la gabegie financière, la pauvreté et la corruption endémique. Ces maux que vous avez listés lors de votre intervention, sont chacun, individuellement pris, des motifs qui justifient votre intervention. Ces maux gangrénaient notre pays tel un cancer qui métastase.

Monsieur le Président,

Le 5 septembre 2021, vous preniez avec les membres de votre unité, la décision courageuse de libérer le peuple martyr de Guinée. Je suis conscient des défis auxquels vous faites face. J'imagine combien, la tâche est complexe et ardue. J'ai l'habitude de dire, que le jour où la Guinée aura un Président désireux de servir le peuple, face à l'immensité de la tâche, il sera tenté de quitter la Présidence. Seul un patriote qui fait don de soi est capable de remettre notre pays sur les rails.

Dans votre interview sur RFI du 15/11/2021 vous disiez alors à Alain FOKA je cite : « Ma vie entière je la donnerai à ce peuple-là, qui mérite ça. Et si on a décidé le 5 septembre d'aller à la mort, c'est parce qu'on avait vu l'état de notre pays ».

Plus loin, à la question de savoir si vous serez candidat aux prochaines échéances électorales, vous disiez, « **Je pense que j'ai été clair, et je vais l'être aujourd'hui encore avec vous : ni moi ni aucun membre de cette transition ne sera candidat à quoi que ce soit. Nous allons mener la transition à bon port avec tous les Guinéens** ». Ces déclarations vous honorent Monsieur le Président. En tant que Guinéen, épris de notre pays et conscient de son potentiel, vos déclarations me rassurent et me donne espoir en des lendemains meilleurs pour notre peuple martyrisé.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, nous sommes le 5 décembre 2021. Bientôt, les 100 jours depuis que vous avez pris la lourde charge de diriger notre pays. **Nous arrivons au terme de « l'état de grâce »**, cette expression religieuse utilisée sur le plan journalistique pour désigner, le moment de la vie politique pendant lequel l'opinion publique d'un pays est majoritairement favorable aux nouveaux dirigeants qui viennent d'accéder au pouvoir. Après 3 mois de gestion et bientôt 100 jours aux affaires, il est temps faire un bilan de vos actions et d'entrevoir les perspectives pour notre pays durant cette période de transition.

Parmi les bonnes réalisations à votre actif, celles qui retiennent le plus mon attention sont les suivantes :

- Les actes de réconciliation que vous avez posés
- La nomination d'un gouvernement de technocrates composé uniquement de civils
- L'adoption d'une charte de transition à laquelle le peuple adhère
- La consultation des différentes composantes de la société Guinéenne sur l'orientation à donner à cette transition
- L'interdiction de voyage et le gel des avoirs des anciens gouvernants le temps des audits

- L'interdiction de sortie du territoire pour les membres de l'ancien gouvernement
- L'audit du fichier de la fonction publique et la mise à la retraite des ayants droit
- La mise à la retraites dans les rangs des Forces de Défense et de Sécurité pour les ayants droit
- Votre engagement personnel et celui que vous avez pris sur la non-participation des membres de l'administration de la transition aux futures échéances électorales
- Le gel des décaissements et la mise en place d'un processus de justification et de validation des dépenses publiques
- La décision de faire de la Justice la boussole qui orientera le peuple de Guinée
- Votre volonté de rompre de manière définitive avec les pratiques nocives des anciennes administrations
- L'adoption des 5 valeurs du CNRD (Les 5 R) :
 - La Rectification institutionnelle : Bâtir des institutions fortes et légitimes
 - La Refondation de l'Etat : Moraliser la vie publique, restaurer l'autorité
 - Le Rassemblement : Conduire les affaires publiques de manière inclusive
 - Le Redressement : Rompre avec les anciennes pratiques et favoriser la transparence
 - Le Repositionnement : Respecter les engagements internationaux et repositionner le pays à l'international
- La création du CRIEF (Cours de Répression des Infractions Economiques et Financières) pour instruire les dossiers de détournement de deniers publics.

Parmi les **manquements** que j'identifie et qu'il me semble important de traiter pour une exemplarité de cette nouvelle administration, il y a :

- La non-divulgation de la liste des membres du CNRD, qui

est pourtant un organe de la transition figurant dans la charte de transition. Cela, entretient le flou sur la composition de cet organe. Dire qu'il est composé de l'ensemble des forces armées est une boutade. Même si c'était le cas, il est évident qu'un collège de responsables militaires siège au sein du CNRD. Cette liste doit être rendue publique par souci de redevabilité vis-à-vis du peuple de Guinée.

- La non-déclaration du patrimoine par l'ensemble des membres de votre gouvernement n'est pas de nature à favoriser la transparence dans la gestion de la chose publique.
- L'absence de définition de la durée de la transition dans la charte. Evacuer cette question au sein du CNT, n'est à mon avis pas opportun. Comment voulez-vous, demander à des conseillers nationaux qui vont bénéficier d'avantages et émoluments de décider de la durée pendant laquelle ils vont bénéficier de ces avantages en toute objectivité ?
- La non-présentation par le CNRD et le gouvernement 3 mois après la prise du pouvoir, des actions à mener durant la transition et qui pourraient servir de base à la définition d'un chronogramme et donc d'une durée de la transition sur des bases objectives.
- La non-clarification du statut de l'ancien président qui à mon avis doit être inculpé ou libéré. Trois mois après le coup d'état, il est plus que temps que les restrictions à sa liberté soient encadrées juridiquement à travers une inculpation pour sa responsabilité sur les crimes commis durant ses mandats.
- L'instruction des dossiers d'audit sur la gestion de l'ancienne administration (Ministère, Régies financières, JAC 518, Organismes publics et parapublics...) et l'inculpation des gestionnaires indéliçables.
- L'absence de définition claire des critères concernant la désignation par les différents organismes des membres du CNT. Ce qui retarde la mise en place de cet organe

législatif de la transition.

- Le retard dans le nettoyage de certaines directions notamment la CNSS, la DNI, l'ARPT, le PAC, la SOGEAC, l'ANAIM, le Fonds d'Entretien Routier (FER), l'Autorité de Régulation des Marchés Publics...
- L'absence d'installation au moins sur chaque continent, d'un bureau permanent pour la mise à disposition de passeport. Il est inconcevable qu'après 63 ans d'indépendance, que nos ambassades ne soient pas en mesure d'établir ces documents à la diaspora Guinéenne à l'étranger.
- L'absence de mise en place d'un cadre de concertation sur la conduite de cette transition avec l'ensemble des forces politiques qui ont participé à des élections en Guinée. La précision est importante. Il ne sert à rien de convier à des discussions des partis politiques fonds de commerce qui n'ont d'existence que l'agrément, de militants que la famille du leader et pour siéger le porte document du Président ou son domicile.

Monsieur le Président,

Ne craignez pas la contradiction, c'est par la confrontation de points de vue divergents que les meilleures idées émergent

Je suis exigeant avec vous. Je le sais, mais pour changer positivement notre société, le peuple de Guinée doit être exigeant vis-à-vis de ces gouvernants. Vous (les gouvernants) êtes au service du peuple. Vous êtes là pour servir le peuple et non vous servir de lui. **Si le peuple de Guinée avait été exigeant avec vos prédécesseurs, nous n'en serions pas là aujourd'hui.** Les manquements listés précédemment sont des actions à mettre en place pour continuer sur votre lancée. Elles complètent celles que vous avez déjà initiées. Ensemble,

elles permettront la naissance d'une Guinée Nouvelle que nous appelons tous de nos vœux.

Ne vous méprenez pas sur les objectifs de votre mission. Une transition n'a pas vocation à développer un pays. Le CNRD doit mettre en place des institutions inébranlables et réunir les conditions pour la tenue d'une élection libre, transparente et inclusive tout en laissant la liberté au peuple de librement choisir son dirigeant.

Ne vous méprenez pas sur la durée de la transition. Si vous l'allongez plus qu'il ne le faut, la lune de miel avec le peuple de Guinée va virer au cauchemar. Le peuple a soif de liberté, de justice, de démocratie et de développement.

Ne vous méprenez pas sur votre toute puissance. Aujourd'hui, vous êtes à la tête du pays, la situation d'Alpha Condé qui se croyait tout puissant et courtois hier et qui se retrouve seul et abandonné aujourd'hui doit vous rappeler à l'humilité.

Ne vous méprenez pas sur vos collaborateurs. Privilégiez la compétence, le patriotisme, l'engagement, le sens républicain, la droiture et l'éthique dans le choix de vos collaborateurs. Dans notre pays, les anciens gouvernants avaient perverti la pyramide des valeurs (humaines, éthiques et morales). Il est de votre responsabilité par l'exemplarité de restaurer ces valeurs dans la gestion de la chose publique. La nouvelle génération ne doit pas avoir comme modèle les Kleptocrates de l'ancienne administration.

Ne vous méprenez pas concernant vos amis. Ceux-là qui acquiescent à tout ce que vous dites, ne sont pas vos amis. Ne craignez pas la contradiction, c'est par la confrontation de points de vue divergents que les meilleures idées émergent.

Cette lettre est le cri de cœur d'un Guinéen fou de la Guinée. Un Guinéen qui espère, que notre peuple martyr va enfin avoir des dirigeants soucieux de son bien-être. Un Guinéen qui espère que cette fois la Guinée va emprunter le bon chemin.

Puissions-nous être à la hauteur du moment que nous vivons actuellement.

Puissions-nous au terme de cette transition faire un PEUPLE, une NATION JUSTE, UNIE, INDIVISIBLE et PROSPERE.

Puissions-nous mettre en valeur notre patrimoine commun LA GUINEE en dehors de toute considération tribale.

Puissions-nous avoir une administration au service du PEUPLE.

Puisse l'abondance, dont la providence a doté notre être mise au service du peuple.

Puisse l'impunité et la corruption érigées en système de gouvernance être éradiquées.

Puisse le MERITE être le seul critère de promotion aux emplois publics pour une administration efficace au service du peuple.

Puisse nos Hommes politiques être conscients du fait que prétendre à diriger aux destinées d'une NATION consiste à « SERVIR » et non « SE SERVIR ».

Puissions-nous être fiers d'être des Guinéens tout simplement.

Monsieur le Président,

J'espère de tout cœur, que vous prendrez connaissance de cette lettre écrite par un citoyen concerné par le devenir de son pays et de ses concitoyens. Un citoyen qui vous interpelle avec les tripes. Un citoyen qui encore aujourd'hui craint de se réveiller et de réaliser que tout ce changement que vous avez amorcé dans notre pays était un rêve.

Pour finir mon Colonel, je partage avec vous ces quelques mots d'un ami à propos de notre mère patrie la Guinée. Je ne doute point de l'écho qu'ils auront dans votre cœur de patriote comme ce fut le cas pour moi :

« Avant moi, tu existais déjà

Après moi, tu existeras encore

Terre mère, patrie de cœur, tu n'appartiens à nul Guinéen

Les Guinéens t'appartiennent, tu es l'origine

Te servir nous unira

C'est bien de t'aimer individuellement

C'est mieux de t'aimer tous ensemble. »

Patriotiquement votre,

Un citoyen concerné



Alpha Boubacar Baldé

**Mamady Doumbouya prête
serment comme président de**

transition

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Politique

Le commandant des forces spéciales qui ont renversé le président Alpha Condé le 5 septembre a été investi vendredi 1^{er} octobre dans un contexte encore flou.

Ce vendredi 1^{er} octobre a été déclaré férié. Demain la Guinée va célébrer le soixante-troisième anniversaire de la déclaration d'indépendance vis-à-vis de la France. C'est la veille de cette date symbolique pour l'histoire du pays qu'a choisie le chef de la junte, le colonel Mamady Doumbouya, pour prêter serment comme président, au palais Mohammed-V de Conakry pour une période de transition à la durée et au contenu toujours inconnus.

Ce qu'il a promis

Le commandant des forces spéciales qui ont renversé le président Alpha Condé le 5 septembre, en uniforme d'apparat beige, portant béret rouge et lunettes noires, a juré, devant la Cour suprême et un parterre de personnalités guinéennes et de diplomates étrangers ainsi que sa mère et son épouse, « de préserver en toute loyauté la souveraineté nationale », de « consolider les acquis démocratiques, de garantir

l'indépendance de la patrie et l'intégrité du territoire national ».

Le colonel Doumbouya s'est de nouveau engagé au respect par la Guinée, pays pauvre mais aux considérables ressources minières, de tous ses « engagements nationaux et internationaux ». Il a par ailleurs assuré que, comme prévu par la « charte » de la transition, sorte d'acte fondamental publié lundi, ni lui ni aucun membre de la junte ou des organes de transition ne serait candidat aux futures élections.

Avant de lui faire prêter serment, le président de la Cour suprême Mamadou Sylla a comparé la tâche du colonel Doumbouya au pilotage d'un navire « chargé de beaucoup d'événements douloureux, d'exigences nombreuses et d'attentes immenses et urgentes ». Il l'a appelé à ne pas se laisser dérouter « par la force des vagues de la démagogie et la tempête du culte de la personnalité ».

Après deux coups de force au Mali voisin, le colonel Doumbouya a conduit le troisième putsch en un an en Afrique de l'Ouest, réalisé en quelques heures au prix d'un nombre indéterminé de vies humaines, les médias faisant état d'une dizaine à une vingtaine de morts.

Vers la restauration d'un pouvoir civil élu ?

Ce coup d'État s'inscrit dans l'histoire tourmentée de ce pays éprouvé, dirigé pendant des décennies depuis l'indépendance par des régimes autoritaires ou dictatoriaux. Largement condamné par la communauté internationale qui réclame la libération d'Alpha Condé, 83 ans, il a en revanche été salué par des scènes de liesse parmi une population exaspérée par la pauvreté, la corruption et la répression du régime déchu.

Dans l'assistance figuraient les ambassadeurs de Chine et de Russie et de pays africains, ainsi que le président de l'organe législatif de transition au Mali, le colonel Malick Diaw. Plusieurs pays occidentaux avaient limité leur présence à des diplomates de rang moindre. Le colonel Doumbouya a assigné pour mission à cette transition une « refondation de l'État », la rédaction d'une nouvelle Constitution, la lutte contre la corruption, la réforme du système électoral, l'organisation d'élections « libres, crédibles et transparentes » et la « réconciliation nationale ».

La junte a dit qu'elle rendrait le pouvoir aux civils après des élections à la fin d'une période de transition. Mais elle n'a jamais précisé la durée de cette transition, qui doit encore être fixée d'un « commun accord » entre les militaires et les forces vives du pays, ni précisé ses plans.

La junte s'affirme face aux exigences de la communauté internationale

Le colonel Doumbouya, colosse aux manières posées, toujours protégé de près par ses hommes et apparaissant toujours en public en treillis et coiffé de son béret, semble résolu à se laisser du temps, malgré les pressions internationales, conviennent les analystes.

La Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), inquiète de l'instabilité et d'un effet de contagion dans une région où un certain nombre d'États sont malmenés, a réclamé des élections présidentielle et législatives sous six mois. Elle a décidé de geler les avoirs financiers des membres de la junte et de leur famille et de les interdire de voyage.

Depuis son avènement, celui que les communiqués officiels désignaient déjà comme président de la République avant même

son investiture, a multiplié les propos rassurants envers les investisseurs et des partenaires étrangers. Il a garanti le respect des contrats miniers et fait rouvrir toutes les frontières aériennes et terrestres.

La « charte » de la transition confirme le colonel Doumbouya comme le nouvel homme fort de la Guinée, « chef de l'État et chef suprême des armées », qui « détermine la politique de la Nation » et qui « peut prendre des ordonnances ». Le président Doumbouya nommera par décret un Premier ministre de transition, qu'il pourra révoquer.

Cet article est republié à partir de [lepoint.fr](https://www.lepoint.fr). Lire l'original [ICI](#)

Guinée: les putschistes font bonne mine aux investisseurs

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Gouvernance

Republication Alternatives Economiques n°416 – 10/2021

Les exemptions fiscales accordées aux investisseurs miniers privent l'Etat de recettes, estime le Fonds monétaire international. Les nouveaux maîtres du pays n'ont pas prévu d'y remédier.

On ne plaisante pas avec le portefeuille. Après avoir chassé du pouvoir le président Alpha Condé, qui avait été réélu l'an dernier pour un troisième mandat à l'issue d'un coup de force institutionnel, le colonel Mamady Doumbouya et ses hommes se sont efforcés de rassurer la population guinéenne sur leurs intentions démocratiques.

Dans le même souffle, ils ont aussi envoyé un message aux investisseurs du secteur minier : les contrats signés par les précédentes autorités seront respectés. Et pour cause : les ventes de bauxite, d'or et de diamants à l'étranger représentent plus de 80 % des exportations de la Guinée. Et fournissent 30 % des recettes de l'Etat, selon l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

Panique à Pékin

Rompant d'ailleurs de façon spectaculaire avec sa doctrine de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, le gouvernement chinois s'est opposé au coup d'Etat le 6 septembre et a appelé à la libération du président Alpha Condé qui s'était rapproché du géant asiatique ces dernières années. De fait, Pékin est aujourd'hui extrêmement dépendant de la Guinée, qui lui fournit près de la moitié de son approvisionnement en bauxite, le minerai qui permet de fabriquer l'aluminium dont la Chine est le premier producteur mondial.

Si la bauxite représente environ 60 % de la production minière guinéenne, devant l'or (34 %), et que le pays détient un tiers des réserves mondiales connues, ce n'est pas le seul minerai

dont la Guinée soit riche. Elle possède également le plus grand gisement de fer inexploité de la planète, celui de Simandou. Selon le Fonds monétaire international (FMI), lorsque ce gisement, pour lequel une concession de vingt-cinq ans a été accordée en 2019 à un consortium détenu à 90 % par des intérêts privés singapouriens, chinois et guinéens, sera exploité, le pays pourrait devenir le deuxième exportateur mondial. Mais cela suppose des investissements considérables (voie ferrée, tunnels, ponts...), Simandou étant distant de 650 kilomètres de la côte, point d'expédition vers les marchés étrangers.

Contrats juteux

Pour que les investisseurs continuent à mettre de l'argent dans les mines guinéennes, encore faut-il qu'ils aient confiance dans la stabilité du pays, et surtout des contrats. Des contrats qui, ces dernières années il est vrai, ont été fort avantageux pour les partenaires de la Guinée, souligne le FMI. Alors que le code minier a été réformé en 2013, nombre de dérogations, fiscales surtout, ont été accordées aux investisseurs. Aux yeux du FMI, elles ne se justifient guère, car les concurrents de la Guinée sur le marché de la bauxite n'accordent pas des conditions plus avantageuses et la qualité de son minerai est supérieure à celle de ses rivaux.

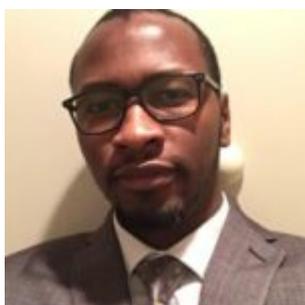
Évaluant la gestion publique du secteur minier, l'ONG américaine Natural Resource Governance Institute estime, de son côté, que « *le gouvernement pourrait accélérer la lutte contre les conflits d'intérêts et la corruption en rendant opérationnelles la divulgation de la propriété effective des titres miniers et les déclarations des intérêts financiers des personnels de l'Etat dans les entreprises du secteur* ». A coup sûr. En attendant, les exemptions fiscales accordées aux investisseurs privent l'Etat de recettes. Si elles étaient réduites, calcule le FMI, cela permettrait de multiplier par quatre le budget du ministère de l'Agriculture, par exemple.

Or, l'agriculture emploie 60 % de la population, contre 6,5 % pour le secteur minier industriel, dans un pays qui en 2019 se classait au 178^e rang mondial sur 189 pour l'indice du développement humain. Pas tout à fait au sous-sol donc, mais pas loin.

Cet article est republié à partir de alternatives-economiques.fr. Lire l'original [ICI](#).

La chute du dictateur: l'épilogue d'une lutte guinéenne [Par Alpha Boubacar BALDE]

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Point de vue

Le dimanche 5 septembre 2021, la longue lutte du peuple de Guinée contre l'ultime mandat d'Alpha CONDE a connu un

épilogue avec l'intervention des Forces Spéciales. Cette unité, montée de toutes pièces par le despote Alpha CONDE dans le seul but de garantir la sécurité de son régime s'est rebellée contre lui. Quelle ironie du sort que cette unité mise en place pour mater toutes les contestations qui pourraient ébranler ce régime soit à l'origine de sa chute. Comme le disent les écritures « **les voies du seigneur sont impénétrables** ». En une matinée, Alpha CONDE est passé de ce président perché, méprisant, suffisant et incompetent à un président déchu, hagard, débrayé et pitoyable.

Voilà le triste sort qui attend les despotes qui veulent s'éterniser au pouvoir en dépit de l'opposition des peuples Africains qui aspirent à la démocratie.

L'OPPOSIDENT – L'OPPOSANT “HISTORIQUE” QUI N'AURA JAMAIS RÉUSSI A ENDOSSER LE COSTUME DE PRÉSIDENT

Les événements du 5 septembre 2021 remettent la Guinée dans une situation identique à celle de 2008 et qui avait conduit à l'élection de Alpha CONDE en 2010 après une transition chaotique dirigée par la junte du CNDD et le duo DADIS – KONATE. Alpha CONDE, qualifié « d'opposant historique », n'aura au final jamais réussi à transcender sa condition d'opposant pour endosser le costume de président. La mue de l'opposant vers le président n'aura jamais été complète faisant de lui une espèce de personnalité politique hybride opposant et président (OPPOSIDENT). En violation de tous les principes pour lesquels il se serait battu pendant plus de 40 ans de lutte politique, l'homme aura succombé à la tentation du mandat ultime. Le mandat de trop. Il aurait mieux fait d'écouter la mise en garde prémonitoire de feu Kéléfa SALL Président de la cour constitutionnelle :

« La conduite de la nation doit nous réunir autour de l'essentiel. Ne nous entourons pas d'extrémistes, ils sont

nuisibles à l'unité nationale. Évitez toujours les dérapages vers les chemins interdits en démocratie et en bonne gouvernance. Gardez-vous de succomber à la mélodie des sirènes révisionnistes. Car, si le peuple de Guinée vous a donné et renouvelé sa confiance, il demeure cependant légitimement vigilant ».

Alpha CONDE qui se voulait un mix de Mandela et Obama, le voilà qui finit comme ses compères IBK du Mali, COMPAORE du Burkina...

La Guinée doit mettre fin au cycle de l'impunité de ses dirigeants. Le jugement de Alpha CONDE est l'électrochoc dont notre justice a besoin pour qu'en fin l'assertion « Nul n'est au-dessus de la loi » soit une réalité dans notre appareil judiciaire.

Connaissant la capacité de nuisance de l'homme, sa rancune tenace, sa libération serait une erreur monumentale dans la conduite de la transition. Après avoir été au pouvoir pendant presque 11 ans, qu'il reste en Guinée, son pays. Il appartiendra au président élu à l'issue de la transition de le traduire en justice pour les crimes commis durant son magistère. S'il est reconnu innocent par la justice, il aura droit aux traitements et égards dus à un ancien chef d'état. S'il est reconnu coupable, il purgera sa peine dans l'une des prisons modernes qu'il a fait construire. La Guinée doit mettre fin au cycle de l'impunité de ses dirigeants. Le jugement de Alpha CONDE est l'électrochoc dont notre justice a besoin pour qu'en fin l'assertion « ***Nul n'est au-dessus de la loi*** » soit une réalité dans notre appareil judiciaire. C'est à ce prix que nous éviterons les éternels recommencements et mettrons fin à l'impunité.

LA GUINÉE À LA CROISÉE DES CHEMINS

La Guinée est encore à la croisée des chemins. Tout comme

après les décès d'Ahmed Sékou TOURE en 1984 et Lansana CONTE en 2008, voilà que la Guinée est encore confrontée à une prise du pouvoir par l'armée.

L'expérience de notre pays montre que les deux précédentes irrptions de l'armée dans la sphère politique n'ont pas permis d'ancrer le pays durablement sur le chemin de la démocratie. Ces échecs s'expliquent par un déficit de volonté politique, une élite corrompue et une population attentiste et résignée.

La chute d'Alpha CONDE par l'intervention des forces spéciales nous donne l'opportunité de faire les choses mieux et différemment. Elle nous donne l'opportunité de réussir enfin à mettre le pays sur le chemin de la démocratie et de l'y ancrer durablement. Si le régime d'Alpha CONDE a un mérite, c'est celui d'avoir permis de décanter les Guinéens entre les opportunistes sans moralité et les patriotes qui aspirent à la démocratie.

Pour réussir cette transition, bien qu'elle soit sous la coupe de la junte du CNRD, il est indispensable qu'elle soit co-dirigée par un Guinéen à la moralité irréprochable. La population doit être vigilante vis-à-vis de l'instance de la transition le CNRD. Cette instance doit avoir pour unique vocation, de conduire la transition et l'organisation d'élections libres, transparentes et inclusives. Pour atteindre cet objectif, voici une liste non exhaustive d'actions prioritaires à mettre en œuvre.

- Réunir un collège de juristes pour faire le toilettage de la constitution de 2010.
- Mettre en place une Assemblée Constituante de Transition (ACT) constituée des différentes couches sociales de notre société pour légiférer durant la période de transition.
- Remeubler les différentes institutions de la République par des individus intègres et foncièrement patriotes.

- Écarter de manière définitive de l'administration Guinéenne tous les ministres, hauts cadres et responsables d'institutions et de régies financières qui n'ont pas ouvertement désapprouvé le changement constitutionnel et le 3ème mandat.
- Reconstruire à partir de zéro un nouveau fichier électoral et remeubler la CENI avec des commissaires techniques uniquement.
- Faire des audits financiers des différents départements et régies financières en vue d'inculper les responsables indéliçats.
- Inculper l'ancien Président pour les crimes commis durant ses mandats ou à défaut l'assigner en résidence jusqu'à l'élection d'un Président démocratique.
- Mettre en place un gouvernement de mission, des techniciens avec pour unique objectif la gestion des affaires courantes sans agendas politiques cachés.
- Écarter et inculper les responsables de la sécurité en charge des unités qui réprimaient les manifestations politiques et sociales durant les 10 dernières années et contre le 3ème mandat.
- Faire des enquêtes sur les patrimoines immobiliers des anciens dignitaires et remettre dans le portefeuille du patrimoine public tous les biens acquis frauduleusement durant les 10 dernières années.
- Moraliser la vie publique.
- Mettre en place une commission vérité réconciliation pour purger notre pays de son passé qui le hante.

Faire l'économie de ces actions serait nuire à la mise en place des bases indispensables à l'état de droit et l'instauration d'une véritable démocratie.

LA CEDEAO ET L'UA, QUELLE INDIGNITÉ

Ces institutions sanctionnent la Guinée en la suspendant. La CEDEAO et L'UA, voilà des organisations auxquelles le peuple martyr de Guinée a demandé secours pour empêcher le changement

constitutionnel et le troisième mandat. Des organisations qui n'ont pipé mot lorsque Alpha CONDE massacrait les Guinéens pour imposer sa constitution sur mesure et un troisième mandat en violation des principes constitutionnels et de ses serments. Les voilà maintenant qui suspendent la Guinée et qui exigent la libération du despote responsable de la mort de près de 300 000 morts en 11 ans et le retour à l'ordre constitutionnel. À quel ordre constitutionnel la CEDEAO fait elle allusion ?! Même la pseudo constitution imposée en 2020 au prix du sang lors d'un référendum frauduleux a fait l'objet d'un faux lors de sa promulgation. Que la CEDEAO nous dise alors à quelle ordre constitutionnel elle fait allusion...

QUELLE INDIGNITÉ !

Il semble que, la délégation de « HAUT NIVEAU » dépêchée à Conakry par le syndicat de « FAYOTS » de la CEDEAO ait obtenu du CNRD, l'accord de principe pour la libération et l'exil d'Alpha CONDE. Cette information, si elle est avérée, serait une erreur d'appréciation de la part du CNRD.

Voilà de quoi sont capables ces organisations qui ont failli à leur mission. Au lieu d'être au service des peuples elles sont inféodées aux chefs d'états. À la place des chartes fondatrices de ces organisations, leurs actions sont surtout motivées par les intérêts égoïstes et mercantiles des chefs d'Etat. Pour la volonté des peuples : « circulez il n'y a rien à voir... »

Dans la composition de cette délégation de « HAUT NIVEAU », la CEDEAO n'a pas trouvé mieux que d'inclure Alpha BARRY ministre des AE du Burkina et Ex-conseiller spécial d'Alpha CONDE durant 5 ans (2011-2016). C'est vous dire tout l'intérêt que l'organisation porte à l'impartialité du compte rendu de cette délégation.

QUELLE INDIGNITÉ !!!

La CEDEAO et l'UA qui sont restées aphones aux souffrances et

tueries des Guinéens devraient avoir un peu de décence et se taire. Elles étaient absentes durant la lutte du peuple martyr de Guinée. Maintenant qu'un membre de leur corporation de despotes est déchu, ces organisations ont soudain un intérêt pour le respect de l'ordre constitutionnel.

QUELLE INDIGNITÉ !

Le CNRD ne devrait pas céder à ces institutions qui n'ont jamais été du côté du peuple. La seule raison de leur implication est la volonté de libérer leur complice Alpha CONDE rien d'autre. Qu'elles ne lui (CNRD) imposent aucun agenda ni chronogramme. Elles sont totalement étrangères aux réalités de notre pays. Que le CNRD prenne le temps de faire les choses bien pour qu'enfin nous sortions du cycle des éternels recommencements.



Alpha Bakar Le Kaizer
Un citoyen concerné

Edito: comment profiter de

L'expertise de certains leaders politiques ?

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Conduite de la transition

Les transitions politiques échouent parce qu'il y a une focalisation parfois naïve sur des schémas calqués et dont l'efficacité a déjà montré ses limites. « Gouvernement d'union nationale » « gouvernement de consensus » ... tout tourne autour de : comment mettre en place un gouvernement de transition ? Certes, il faut bien sûr un gouvernement pour assurer la continuité de l'Etat. Mais, il faut surtout des hommes et femmes pour produire de la matière à agir permettant aux futurs ministres de travailler sur la base de recommandations précises. Pour ce faire, les leaders politiques peuvent aider. Non sur des questions strictement politiques, mais ils peuvent apporter leur expertise dans les domaines de la gestion de l'état en général. A cet effet, nous suggérons la mise en place de commissions spécifiques qui travailleront sur des questions spécifiques adaptées en période de transition politique.

Une commission dépenses et recettes de l'administration publique

Pour réussir une transition, il faudrait maîtriser la gestion de l'argent public. Cette commission aura pour mission d'aider à la prise de décision concernant les dépenses essentielles en période de transition et proposer des solutions adaptées pour

la mobilisation et la sécurisation des recettes publiques. Cette commission travaillera directement avec le ministre de l'économie et toutes les régies financières. Sidya Touré, leader de l'UFR pourrait efficacement diriger cette commission pour une durée de 6 mois. Il sera accompagné dans cette mission par une équipe de dix experts nationaux. Son parti politique est assez bien structuré et regorge de compétences capables d'assurer la continuité des activités strictement politiques du parti durant cette période.

Une commission audits et anti-corruption

Pour plus d'efficacité, les acteurs de la transition doivent procéder à l'audit du régime déchu. Cette commission d'experts aura pour mission d'aider à enquêter sur les affaires de malversations financières des onze dernières années. Elle aura six mois pour présenter un rapport et permettre à la justice d'engager les procédures. Cellou Dalein Diallo, leader de l'UFDG pourrait efficacement diriger cette commission. Comme l'UFR, l'UFDG peut être piloté sur le plan politique par d'autres cadres du parti durant cette période.

Une commission mines et partenaires techniques et financiers

L'assurance des acteurs miniers est essentielle pour permettre aux autorités de la transition de mener à bien leur mission. Cette commission, en plus de maintenir la confiance entre les acteurs du secteur et les nouvelles autorités, elle aura pour mission de procéder au toilettage du secteur. Depuis l'arrivée de Alpha Condé au pouvoir, ce secteur des mines a été au cœur des plus grands scandales financiers. La commission travaillera avec la commission audit pour établir une cartographie réelle des exploitations minières existantes et des permis miniers en circulation. Elle aura aussi pour mission d'aider à rassurer les partenaires techniques et financiers sur la nécessité d'accompagner le pays durant cette période de transition. Cette commission travaillera avec tous les ministres concernés. Lansana Kouyaté, président du PEDN

pourrait efficacement diriger cette commission pour une durée de 6 mois.

Une commission fichier électoral

Sa mission sera d'aider à l'élaboration d'un fichier électoral. Pour ce faire, la commission aura une branche technique et dirigera toutes les opérations. En utilisant les ressources du ministère de l'administration du territoire (qui sera chargé de l'organisation des prochaines élections), la commission remplacera la CENI (qui devrait disparaître) en ce qui concerne l'élaboration du fichier électoral. L'ancien ministre et journaliste Justin Morel Junior pourrait efficacement diriger cette commission. Elle sera composée d'experts électoraux essentiellement.

Une commission poursuites judiciaires et proposition de réformes

Sa mission sera de faire l'état des lieux du secteur. Toutefois, vu le temps d'une transition, les grandes réformes de la justice viendront après la transition. Cette commission sera chargée essentiellement de faire des propositions notamment sur le choix du personnel judiciaire (procureurs, juges ...). Ces procureurs, juges et auxiliaires de justice identifiés et nommés se chargeront de l'organisation des premiers procès notamment sur les dossiers économiques (détournements de deniers publics, corruption ...). Quant aux dossiers criminels, les autorités post transition se chargeront des poursuites et de l'organisations des procès. Cette commission aura aussi comme mission, l'élaboration d'un document de propositions de réformes du secteur de la justice. L'avocat Maître Mohamed Traoré pourrait efficacement diriger cette commission.

Une commission constitution et referendum

C'est une commission centrale du dispositif de la transition. Sa mission sera d'aider à la rédaction d'une nouvelle

constitution et sa soumission au referendum. Bah Oury, président de l'UDRG pourrait efficacement diriger cette commission. Elle sera composée essentiellement de juristes constitutionnalistes.

Une transition est limitée dans le temps. Il revient aux acteurs de définir un chronogramme réaliste en tenant compte de la gigantesque mission qui consiste tout d'abord à « fabriquer » un instrument juridique (Constitution) essentiel pour une nation. Deux ans suffiront pour mettre en place les bases indispensables pour sortir de cette série de crises multidimensionnelles. Il est important que la gestion de cette transition soit inclusive car l'exclusion alimente les suspicions et crée des tensions. En sollicitant les services des leaders politiques et autres personnes ressources, pour aider à gérer la transition, cela engendrera une dynamique collective qui brisera toutes les barrières fabriquées pour diviser les guinéens. Pour une fois, faisons les choses correctement.

Sékou Chérif Diallo

SCAN : les réactions de quelques acteurs politiques après la chute de Alpha Condé

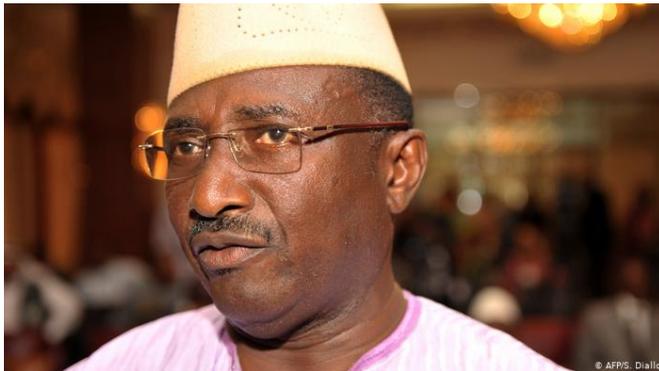
écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



SCAN

Sidya Touré, Président de l'UFR

« Je ne vois pas pourquoi je vais bouder mon plaisir pour cela. Alpha était devenu un problème pour la Guinée. La paupérisation avait vraiment gangréné le pays, les guinéens étaient exténués, fatigués et dans la misère absolue. Et c'était quelque chose qui est intolérable pour un pays où il y a un potentiel énorme. »



La source [ici](#)

« Je peux dire « *franchement pas* ». Simplement, nous l'espérions tellement qu'on se disait que cela n'arriverait jamais. Mais les conditions étaient réunies pour que quelque chose comme ça se passe en Guinée. Avec la mauvaise gouvernance qu'on a eue, la déliquescence des institutions, la division qu'il a instaurée au sein des Guinéens, je pense que tout était prêt pour que l'on se retrouve dans une situation comme celle-là. Nous le regrettons, nous qui l'avons bien connu, on estimait qu'à un moment donné, à la fin de ces 10-11 ans, il aurait vraiment pris conscience de la situation dans laquelle il avait plongé le pays. Mais apparemment, non. Et il

était aidé en cela par quelques journalistes alimentaires, dès fois même venus d'Occident. »

La source [ici](#)

Bah Oury, Président de l'UDRG, Union des Démocrates pour la Renaissance de la Guinée



« L'irruption des militaires du CNRD sur la scène politique, junte qui a renversé le régime du Président Alpha Condé était prévisible. Dans son obstination à obtenir un 3^{ème} mandat anti-constitutionnel M. Alpha Condé a suscité une accumulation de crises en Guinée. »

La source [ici](#)

« Ce qui s'est passé le 5 septembre, je ne dirai pas que c'est un putsch. Pour moi, c'est une rectification constitutionnelle. Le coup d'Etat a été organisé en 2020, quand le régime d'Alpha Condé a, de manière cavalière, procédé à un changement constitutionnel pour se maintenir au pouvoir. »

La source [ici](#)

Cellou Dalein Diallo, président de l'UFDG et L'ANAD



« Je suis soulagé et un peu inquiet. Soulagé parce que, vraiment, l'armée nous a débarrassés d'une dictature. Alpha Condé s'est emparé du pouvoir en modifiant la Constitution et en violant donc son serment. Ensuite, c'est un hold-up électoral qu'il a opéré le 18 octobre 2020. Si bien qu'il n'y avait plus d'issue. [] Ensuite, je suis inquiet parce que, d'habitude, lorsque les militaires viennent au pouvoir, souvent ils restent plus longtemps que prévu. [] »

La source [ici](#)

« L'ANAD prend acte de la déclaration de prise de pouvoir du CNRD. [] les motifs qui fondent son action salvatrice et leur finalité se confondent avec les aspirations de l'ANAD que sont le rassemblement de notre nation, la refondation de notre État, la lutte contre la corruption et l'impunité. C'est pourquoi le CNRD peut compter sur le soutien de l'ANAD dans l'effort qui vise à construire une démocratie apaisée dans notre pays ».

La source [ici](#)

RPG-ARC-EN-CIEL, parti de l'ex président Alpha Condé



« Le RPG-ARC-EN-CIEL et ses Alliés de la CODEC, ont suivi de très près les événements de dimanche 5 septembre 2021 qui ont débouché sur l'avènement de nouvelles autorités à la tête du pays. Le RPG-ARC-EN-CIEL et ses Alliés de la CODEC, prennent acte de la situation de fait accompli. »

La source [ici](#)

Chute de Alpha Condé : quelques titres de la presse internationale

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Politique

Analítica

Golpistas de Guinea anuncian un gobierno de unidad para liderar la transición

El coronel Mamady Doumbouya, anunció hoy que se creará un gobierno de unidad nacional para liderar la transición tras el golpe de Estado

EFE · 6 septiembre, 2021

0

Si te gustó, ¡comparte!



Cliquez sur le titre pour lire l'article

[Golpistas de Guinea anuncian un gobierno de unidad para liderar la transición](#)

SBS NEWS

Leaders of military coup in Guinea promise to form national government

Sunday's coup is the third since April in West and Central Africa, raising concerns about a slide back to military rule in a region that had made strides towards multi-party democracy since the 1990s.



Cliquez sur le titre pour lire l'article

[Leaders of military coup in Guinea promise to form national government](#)

VOA STUDIO 7



Studio 7 
@Studio7VOA

...

Soldiers, who toppled President Alpha Conde of Guinea on Sunday, say the deposed leader accused of running down the country, is detained at an army barrack. (Photos: Reuters/AFP) [@nickmangwana](#) [@edmnangagwa](#) [@nelsonchamisa](#) [@BitiTendai](#) [@zenzele](#) [@PedzisaiRuhanya](#)

[Traduire le Tweet](#)



Cliquez sur ce lien pour lire l'article

[@Studio7VOA](#)

LA CROIX



Accueil > Monde

En Guinée, Alpha Condé « seul responsable de sa chute » Abonnés

Analyse La junte au pouvoir depuis dimanche 5 septembre a suspendu les institutions et le gouvernement. Elle a justifié son coup d'État en raison de la crise économique et de la mauvaise gouvernance qui frappent le pays. Alors que la Guinée dispose d'un sous-sol extrêmement riche, la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Laurent Larcher, le 06/09/2021 à 18:00 Modifié le 06/09/2021 à 19:31

📖 Lecture en 3 min.

Cliquez sur le titre pour lire l'article

[En Guinée, Alpha Condé « seul responsable de sa chute »](#)

France 24

Coup d'État en Guinée : la prévisible chute du président Alpha Condé



Publié le : 06/09/2021 - 19:21



Cliquez sur le titre pour lire l'article

[Coup d'État en Guinée : la prévisible chute du président Alpha Condé](#)

Elcooperante

Golpe de Estado en Guinea: militares detienen al presidente y toman el poder

El coronel pidió a otros soldados que "se pongan del lado de la gente" y se queden en sus cuarteles

Por **El Cooperante** Publicado hace 1 día



LO MÁS RECIENTE TENDENCIAS

 PCV pide al CNE una audiencia para discutir inhabilitación po de Eduardo Samán

 Abogada egresada de la UCV ofrece asesoría jurídica a carr de medicamentos para su ma

Cliquez sur le titre pour lire l'article

[Golpe de Estado en Guinea: militares detienen al presidente y toman el poder](#)

Courrier international

Domino. En Afrique de l'Ouest et centrale, la contagion des coups d'État

AFRIQUE > POLITIQUE > GUINÉE > MALI > TCHAD > COURRIER INTERNATIONAL - PARIS

Publié le 08/09/2021 - 15:18



Cliquez sur le titre pour lire l'article

[En Afrique de l'Ouest et centrale, la contagion des coups d'État](#)

France 24



Coup d'état en Guinée, libération des prisonniers politiques

Les opposants politiques de l'ex-président de Guinée Alpha Condé ont été libérés par les militaires. Une réunion du peuple guinéen qui doit encore se traduire par l'organisation d'élections libres.

Cliquez sur le titre pour lire l'article

[Guinée : les militaires responsables du coup d'état ont libéré les opposants politiques de l'ex-président Alpha Condé](#)

Senepus

PAR FADEL DIA

ALPHA CONDÉ OU DE MANDELA À MUGABE

Il est plus court, sa pente plus glissante qu'on ne croit, le chemin qui mène de Mandela à Mugabe et la brutale chute d'Alpha Condé. Illustration de cette vérité selon laquelle le pouvoir change un homme et le pouvoir absolu le change absolument

Fadel Dia | Publication 08/09/2021

Sud Quotidien



Cliquez sur le titre pour lire l'article

[Alpha Condé ou de Mandela à Mugabé](#)

The east african

Guinea putchists release first batch of 'political detainees'

WEDNESDAY SEPTEMBER 08 2021



Cliquez sur le titre pour lire l'article

[Guinea putchists release first batch of 'political detainees'](#)

Le journal de l'Afrique

Accueil > L'Afrique d'aujourd'hui

Après le coup d'Etat en Guinée, quel sort sera réservé à Alpha Condé ?

— mercredi 8 septembre 2021, à 14:48 Dans L'Afrique d'aujourd'hui



Taux de change

100 Euro

Euro

Cliquez sur le titre pour lire l'article

[Après le coup d'Etat en Guinée, quel sort sera réservé à Alpha Condé ?](#)

Arab News

SAUDI ARABIA

MIDDLE EAST

WORLD

BUSINESS

MEDIA

LIFESTYLE

PODCAST

LATEST NEWS / **Lifestyle**

Expo 2020 and Dubai's Alserkal arts hub team up on cultural program

Home / West African bloc holds crisis meeting after Guinea coup

West African bloc holds crisis meeting after Guinea coup



Cliquez sur le titre pour lire l'article

[West African bloc holds crisis meeting after Guinea coup](#)

The Africa Report

IN DEPTH



Guinea Coup – the Fall of Alpha Condé

<https://www.theafricareport.com/tag/coronavirus/>

Cliquez sur le titre pour lire l'article

[Guinea Coup – the Fall of Alpha Condé](#)

Revue de presse de Sékou Chérif Diallo

Edito : Après la chute du dictateur, le scénario de la suite

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Politique

Se préparer à vivre une période de confusion, de suspicions et de dérapages avant de retrouver le bon chemin.

Les coups d'état ont un cheminement presque identique.

Acte 1: les nouveaux maîtres cherchent l'adhésion populaire (facile à obtenir dans un contexte de ras-le-bol général).

Acte 2: il faut trouver les ressources humaines pour assurer la continuité de l'état. Les premiers coups commencent à ce niveau. Les populations ont des préférences, des profils, voire des noms de cadres qui ont su garder une certaine crédibilité dans un environnement de "tous pourris", mais elles ont surtout des noms à bannir, des cadres (fonctionnaires et autres courtisans de palais) à effacer du répertoire politique national. Le plus souvent, les nouveaux maîtres ont aussi des accointances avec certains de ces indésirables car les talents particuliers de ces derniers sont le plus souvent utiles pour une junte qui ambitionnerait de se "sucrer" avant de partir tout en assurant ses arrières par une transmission négociée du pouvoir. Le choix des collaborateurs sera le premier indicateur qui définira l'évolution du capital confiance.

Acte 3: mobiliser les ressources financières. Ils le savent, les audits pour récupérer l'argent « détourné » prennent du temps, les investisseurs attendent d'avoir une certaine lisibilité, les partenaires financiers demandent des garanties..., le tout dans un contexte où l'état avait déjà du mal à mobiliser des ressources internes. La solution classique

avec son lot d'opacité consiste à se tourner vers des potentiels parrains financiers nationaux ou étrangers ou les deux à la fois. En contrepartie, la main qui donne est celle qui dicte les choix politiques. Le plus souvent, ces choix politiques trahissent les objectifs de départ.

Acte 4: l'impossible collaboration avec l'opposition politique. Je pouvais dire "difficile collaboration". Mais non, elle sera "impossible". Même si, dans un premier temps, chaque camp jouera le jeu habituel du consensus de façade mais très vite, ils reviendront à leur nature "moi et personne d'autre".

En prenant acte de la nouvelle situation, la classe politique compte jouer un rôle de premier plan dans cette nouvelle configuration. Elle part du principe qu'**une transition est limitée dans le temps**, et à terme, les nouveaux maîtres doivent quitter pour laisser les compétiteurs politiques "agréés" sur le ring avec un arbitrage impartial. Mais l'histoire politique guinéenne nous enseigne que rien ne se passe comme prévu. La durée de la transition (les premiers signes du divorce), les acteurs, les instruments, le chronogramme, les priorités, les manœuvres politiques ... tous ces éléments contribuent à alimenter les suspicions et conduisent le plus souvent vers une impasse. Surtout si les nouveaux maîtres possèdent un agenda de transmission du pouvoir en torpillant les règles du jeu démocratique. C'est du déjà vu et du déjà vécu.

Acte 5: la conjoncture économique s'invite dans les ménages. Pour un spécialiste, les effets du changement se sentiront au bout de plusieurs mois voire des années. Pour le citoyen lambda, la chute du régime Condé doit se traduire par l'amélioration des conditions de vie des populations. La transition n'est pas une période de développement, c'est l'analyse de l'intellectuel. Le peuple qui est sorti le 6 septembre est le même peuple qui sortira pour exprimer de nouveau son ras le bol. L'attitude des nouvelles autorités

face à une telle éventualité définira la trajectoire de cette nouvelle aventure aux innombrables incertitudes.

Acte 6: retour à la case départ ou le début d'une véritable rupture.

Et la justice ? Quand ? Avec quels acteurs (les nouveaux maîtres ou ceux post transition) ? Quels dossiers ? Quel ordre de priorité ?

Certes, des exceptions existent et j'espère me tromper. Cependant, il est évident qu'ils (les nouveaux maîtres) ne feront pas pire que le régime Alpha Condé car le record de ce dernier en termes d'exactions, de violences, de corruption, de médiocrité est difficilement atteignable.

Mais vu l'ampleur des dégâts incommensurables dans la société guinéenne, il nous reste encore des périodes de tâtonnements et d'errements politiques avant de retrouver le bon chemin, en d'autres termes, soigner une société profondément malade dans l'espoir de «fabriquer» le guinéen nouveau. Désolé de gâcher la fête au lendemain de la chute du dernier dictateur des rivières du sud mais gardons toujours notre lucidité tout en restant optimiste.

Sékou Chérif Diallo

Alpha Condé: la chute d'un dictateur

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Politique

Plusieurs soldats mutins des forces spéciales guinéennes ont annoncé, dimanche, en Guinée, à la télévision nationale, la dissolution de la Constitution et du gouvernement dans ce qui s'apparente à un putsch. Mais le ministère de la Défense guinéen a déclaré que les forces de sécurité étaient en train de rétablir l'ordre.

En [Guinée](#), des officiers des forces spéciales ont affirmé, dimanche 5 septembre, avoir capturé le chef de l'État Alpha Condé et avoir dissous les institutions, mais une grande confusion régnait à Conakry sur qui était maître de la situation.

Le ministère de la Défense a ainsi assuré avoir repoussé l'attaque des forces spéciales contre la présidence, malgré la diffusion d'une vidéo montrant le président Condé entre les mains des putschistes.

“Nous avons décidé après avoir pris le président, qui est actuellement avec nous (...) de dissoudre la Constitution en vigueur, de dissoudre les institutions; nous avons décidé aussi de dissoudre le gouvernement et la fermeture des frontières terrestres et aériennes”, a déclaré le chef des forces spéciales, le lieutenant-colonel Mamady Doumbouya, au côté de putschistes en uniforme et en armes, dans une vidéo adressée à un correspondant de l'AFP.

Dans une interview exclusive accordée à France 24, Mamady Doumbouya a également affirmé que ses hommes détenaient Alpha Condé. "Le président est avec nous. Il est dans un lieu sûr. Il a déjà vu un médecin", a-t-il déclaré. Dénonçant la "gabegie", le lieutenant-colonel Doumbouya, drapé dans un drapeau guinéen, a ensuite réitéré cette déclaration à la télévision nationale peu après 14 h GMT, interrompant les programmes habituels.

Les putschistes ont également diffusé une vidéo, non authentifiée, du président Condé entre leurs mains. Ils lui demandent s'il a été maltraité, et Alpha Condé, en jeans et chemise froissée dans un canapé, refuse de leur répondre.

"Les forces de l'ordre affirment que les frontières sont fermées, que la Constitution est dissoute. Dans quelques heures, ils mettront un gouvernement de transition en place. [Mamady Doumbouya] a exigé qu'on signale qu'ils ne sont pas là pour s'éterniser au pouvoir mais pour planifier une transition", a expliqué, dimanche, Malick Diakité, correspondant de France 24 à Conakry.

Des tirs soutenus et des militaires dans les rues

De son côté, le ministère de la Défense a affirmé dans un communiqué que "les insurgés (avaient) semé la peur" à Conakry avant de prendre la direction du palais présidentiel, mais que "la garde présidentielle, appuyée par les forces de défense et de sécurité, loyalistes et républicaines, ont contenu la menace et repoussé le groupe d'assaillants".

Tôt dans la matinée, des tirs nourris d'armes automatiques avaient retenti sur la presqu'île de Kaloum, centre névralgique de Conakry, où siègent la présidence, les institutions et les bureaux d'affaires de ce pays d'Afrique de l'Ouest en proie depuis des mois à une grave crise économique

et politique.

La présence des forces armées dans les rues, a été confirmée par Malick Diakité notre correspondant. “La population est massivement sortie dans la rue. Les forces de l’ordre sont en train de se promener dans la rue avec des blindés et ils sont applaudis par la population”, rapporte-il.

“J’ai vu une colonne de véhicules militaires à bord desquels des soldats surexcités tiraient en l’air et entonnaient des slogans militaires”, a déclaré à l’AFP une habitante du quartier de Tombo, proche du centre de la capitale. “Les soldats étaient tous cagoulés” et se dirigeaient vers Kaloum, a-t-elle précisé sous le couvert de l’anonymat pour des raisons de sécurité.

Au moins deux blessés, selon des témoins

Un habitant de la banlieue de Coléah a indiqué à l’AFP avoir “entendu des tirs” tôt dans la matinée. “Je me suis précipité vers la fenêtre, j’ai vu des jeeps militaires qui roulaient à vive allure vers le centre de Kaloum”, a-t-il dit.

Les tensions pourraient avoir été provoquées par une tentative de mise à l’écart du commandant des forces spéciales, sur fond de jalousies au sein des forces armées envers cette unité bénéficiant de moyens supérieurs aux autres forces de sécurité, a expliqué un diplomate occidental s’exprimant sous le couvert de l’anonymat.

Des habitants joints au téléphone à Kaloum ont fait état de tirs soutenus, disant avoir vu de nombreux soldats intimant aux résidents de rentrer chez eux et de ne pas en sortir. Selon des témoins contactés par Reuters, deux civils au moins ont été blessés par balles.

[Alpha Condé](#), qui est âgé de 83 ans, a été réélu en octobre dernier pour un troisième mandat de cinq ans à la suite d’une réforme de la Constitution vivement critiquée par

l'opposition. Plusieurs dizaines de personnes sont mortes dans des [violences liées au scrutin](#).

Cet article est republié à partir de france24.com sous le titre: *Guinée : les forces spéciales affirment détenir le président Alpha Condé*. Lire l'original [ici](#). Avec AFP et Reuters

**« [] le prix à payer si nous voulons bâtir une société véritablement démocratique »
[Etienne Soropogui,
prisonnier politique guinéen]**

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Chers compatriotes,

J'ai été particulièrement heureux d'apprendre que mes anciens codétenus Elhadj Chérif Bah, Cellou Balde, Ousmane Gaoual Diallo et Abdoulaye Bah, tous hauts responsables de l'UFDG avec lesquels j'ai été arbitrairement arrêté et injustement incarcéré, après avoir passé ensemble de longs mois de détention, ont pu finalement retrouver la chaleur du foyer familial.



Etienne Soropogui

Ma satisfaction est plus grande, pour le doyen Chérif avec lequel je partageais, avant son admission à l'hôpital, la même cellule et pour lequel je nourrissais de sérieuses inquiétudes en lien avec sa santé que je sais fragile, ainsi que son âge avancé, qui d'un point de vue éthique, est inadapté pour subir les rigueurs de la prison.

Chers compatriotes,

La direction morale que nous entendons donner à notre pays doit nous interdire de suivre ceux qui nourrissent une obsession malade et une volonté dévorante de segmentation de notre pays en des enclaves ethniques en s'amusant à jouer avec la corde sensible qu'est l'ethnie.

Nous devons comprendre que cela fait partie de l'un des points d'appui de la monstrueuse doctrine cynique de ceux qui nous gouvernent et qui consistent à réduire notre combat, non pas en un affrontement entre visions divergentes, mais en une opposition et un conflit entre communautés.

Nous devons refuser de prêter le flanc à ce genre de piège

facile. Combien de fois allons-nous rappeler à ce gouvernement que la politique du ressentiment, du cantonnement communautaire et de l'exacerbation des clivages identitaires n'est pas une recette pour gouverner.

Surtout que leur propension quasi-addictive consistant à nous mettre dans les enclaves ethniques n'affecte pas que notre vivre ensemble, elle nuit à notre sécurité et à notre avenir.

En ce qui me concerne, les valeurs auxquelles je crois m'interdisent d'entrer en collision ou en combine avec ce genre de turpitude morale, tout simplement parce que je veux sortir de prison pour sauver ma 'petite tête'.

Chers compatriotes,

Comme vous le savez certainement, j'avais été transféré à partir de la prison, au service cardiologie de l'hôpital Ignace Deen le vendredi 27 novembre 2020 sur un tableau où on soupçonnait une embolie pulmonaire. À ma demande et celle de ma famille, un rapport médical retraçant le détail des pathologies diagnostiqués a été commandé.

Ce rapport a dressé le diagnostic suivant :

1. Hypertension artérielle grade 2 (HTA Grade II)
2. Broncho-Pneumonie bilatérale
3. Hypertrophie surrénalienne droite

Nous avons appris par la suite que le rapport médical initialement établi par l'équipe soignante avait été volontairement écarté et éludé par les autorités de l'hôpital, pour enfin produire une version tronquée qui ne retracerait pas de manière honnête et sincère les pathologies diagnostiquées.

Ils ont donc insidieusement écarté dans ce rapport le diagnostic d'embolie pulmonaire, alors que de fortes probabilités militaient en faveur de cette pathologie qui est

une grande urgence cardio-vasculaire.

J'avais été soumis à un traitement anticoagulant (Lovenox) qui a été interrompu en raison des difficultés à surveiller ce type de traitement en milieu carcéral.

Je ne suis donc pas à l'abri de faire d'autres épisodes de thrombose veineuse, voire d'embolie pulmonaire. Il s'agit là d'atteinte extrêmement grave à la déontologie médicale, que d'accepter d'aliéner son indépendance professionnelle sur l'autel des injonctions, des pressions et dividendes politiques.

En tout état de cause, nous nous réservons le droit, mes conseils et moi, de saisir le Conseil de l'ordre des médecins pour tentative d'homicide volontaire en lien avec un manque de loyauté à son serment et établissement de certificat tendancieux et complaisant pouvant porter préjudice à une personne privée de liberté.

Chers compatriotes,

Il vous est loisible de poser le constat par vous-même que nous sommes tous autant que nous sommes, malades à l'intérieur de cette forteresse.

De Ismaël Condé (qui a passé la nuit du samedi à dimanche aux urgences) à Fonikè Menguè (déjà hospitalisé), de Haba à Onivogui en passant par l'iman Baldé de Wanindara et tous les anonymes, tout le monde traîne une maladie.

Mais nous tenons parce que nous avons la conviction solidement ancrée que dans l'intérêt de la lutte pour une Guinée démocratique, débarrassée de la dictature, au-delà des beaux discours, il faut savoir faire don de sa personne en acceptant la pression des épreuves, en acceptant de souffrir et en acceptant de se sacrifier.

Ce sont là hélas les prix à payer si nous voulons bâtir une

société véritablement démocratique. Et ce n'est pas le président Alpha Condé qui a représenté pour une génération de Guinéens, notre génération, un symbole national de 'constance politique' et de 'fidélité à ses idéaux' (même s'il les a hélas trahis) pour lesquels il s'était si longuement battu, parfois avec obsession et entêtement, souvent au prix de sa liberté, de sa santé et au prix de son équilibre familial, qui me dira le contraire.

Etienne Soropogui

Président du parti "Nos Valeurs Communes"

Une volonté manifeste du pouvoir de mettre fin à la vie d'Oumar Sylla alias Foniké Menguè [Tournons La Page Guinée]

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Tournons La Page exprime ses vives inquiétudes concernant

l'état de santé d'Oumar Sylla, coordinateur-adjoint de TLP-Guinée et responsable de la mobilisation du Front National pour la Défense de la Constitution. Arrêté à cause de ses opinions, entre le 17 avril et le 27 août 2020 puis le 29 septembre 2020, l'état de santé de Oumar Sylla se dégrade de jour en jour en raison des conditions carcérales très difficiles à la prison centrale de Conakry. Depuis janvier 2021, il a été hospitalisé sept fois.

Après une grève de la faim le 25 décembre 2020 pour exiger la tenue de son procès. Il a mis fin à sa grève le 8 janvier 2021, après que la date de son audience a été programmée. Très faible, il a dû être hospitalisé le jour même. En mars, il a contracté la Covid-19 à cause de la grande promiscuité dans les prisons guinéennes et n'a pu bénéficier d'assistance médicale que sous la pression de l'opinion publique et de ses avocats.

Le 27 juillet, Oumar Sylla a été évacué à l'hôpital de Ignace DEEN où un collège de médecins cardiologues ont exigé son hospitalisation d'urgence et immédiate à cause de la dégradation avancée de son état de santé, deux électrocardiogrammes ayant révélé de sérieux problèmes du cœur et l'impossibilité pour Oumar Sylla de marcher. Mais les autorités guinéennes ont refusé de donner suite à cette injonction des médecins en dépit de l'urgence, des constatations et recommandations des médecins, en maintenant Oumar Sylla en détention. Aujourd'hui 2 août 2021, Oumar Sylla a de nouveau été interné à l'hôpital suite à une crise.

Cette attitude du pouvoir guinéen de refuser les soins de l'activiste montre une volonté manifeste de le laisser mourir. En outre, son épouse craint un risque d'empoisonnement comme l'avaient subi les quatre opposants morts en prison en début d'année.

Tournons La Page exige que le ministère de la justice permette à Oumar Sylla de recevoir les soins dont il a besoin.

La coalition Tournons La Page Guinée

Contact Presse : Ibrahima Diallo – pdhguinee2011@gmail.com

« Je suis inquiète pour la vie de mon mari » [Par l'épouse de Foniké Menguè, prisonnier politique]

écrit par GuineePolitique© | 5 septembre 2022



Tribune

J'écris ces mots dans une situation inimaginable dans un pays qui se dit démocratique en ce 21ème siècle. J'écris ces mots avec un cœur qui bat dans une totale inquiétude. Depuis que j'ai quitté mon mari à l'hôpital mardi, mon cœur ne cesse de battre et mes larmes couler chaque fois que je pense à ce que

Alpha Condé, Kassory et leur ministre de la justice veulent faire de mon mari. Je suis inquiète pour la vie de mon mari, inquiète pour nos enfants, inquiète pour moi-même.



Hawa Djan DOUKOURE

Quand l'état de santé de mon mari s'est dégradé mardi à cause des conditions de détention inhumaines qu'il subit depuis plus de 15 mois, il a été évacué à l'hôpital Ignace Deen en ma présence.

Malgré la conclusion du collège des médecins cardiologues qui exigeaient une hospitalisation d'urgence, Alpha Condé à travers son ministre de la justice Mory Doumbouya et son directeur de l'hôpital Ignace Deen Dr Awada ont refusé d'accéder à cette demande. Les médecins ont pourtant précisé qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort, jusqu'à ce qu'un médecin conseille à mon mari de se déplacer dans une chaise roulante, avec le risque qu'il ne tombe en marchant.

Cet acte prouve davantage que ce pouvoir, après avoir échoué à convaincre mon mari à joindre leur complot contre le peuple, veut maintenant ôter sa vie ou le contraindre à demander pardon en mettant sa vie à risque. Toute la Guinée se rappelle encore la mort de notre camarade Roger Bamba (Paix à son âme), dont la femme est actuellement en veuvage avec des bébés orphelins.

Je tiens à préciser que mon mari a fait l'objet de deux diagnostics en électrocardiogrammes qui ont tous confirmé qu'il a un problème sérieux au niveau du cœur qui nécessite une hospitalisation d'urgence et immédiate. Mais ce pouvoir sans pitié a ordonné son maintien en prison, certainement dans

l'objectif de l'obliger à demander pardon pour un crime qu'il n'a pas commis. Mais c'est mal connaître mon mari qui est un homme de courage et de dignité, et qui a mon soutien indéfectible. Par ailleurs, le premier test de mon mari a été retardé d'une journée malgré l'urgence, parce que le fameux Dr Awada, sans cœur et sans foi, a dit que son hôpital n'a pas 650.000 FG pour faire le bilan cardiaque pour voir si mon mari ne souffre pas d'un infarctus. Il mettait ainsi la vie de mon mari en danger à cause de 50 euros en quelque sorte. Mon mari a décidé de ne plus payer les frais médicaux que nous avons toujours supportés depuis sa détention. Il leur a rappelé ceci avant hier en ces termes :

« Je ne paye plus rien, chaque fois que je tombe malade, vous me faites payer de l'argent et pourtant c'est votre pouvoir qui m'a mis en prison, qui m'empêche de travailler pour nourrir ma famille, c'est donc lui qui doit payer pour mes soins quand je tombe malade, je ne paierai plus rien, j'ai déjà payé beaucoup d'argent en prison ces mois pour mes soins, c'est terminé. »

Ce premier jour donc, malgré l'insistance des médecins, mon mari est retourné en prison dans une chaise roulante, sans savoir que son cœur tiendra jusqu'au lendemain. C'est hier que le ministre de la justice aurait payé les frais pour le prélèvement. En dépit de l'urgence et de la recommandation que les médecins ont signalé pour son hospitalisation, jusqu'à présent mon mari n'a entamé aucun traitement. Le résultat de son diagnostic n'est aussi pas transmis aux médecins.

C'est sûr qu'ils ont décidé de le tuer à petit feu sous les ordres d'Alpha Condé, son PM et son ministre de la justice.

Nous prenons le peuple de Guinée et la communauté internationale à témoin sur la volonté de ce régime à éliminer physiquement mon mari. Aujourd'hui, le garder illégalement et injustement ne leur suffit plus, donc il faut

L'éliminer stratégiquement à petit feu comme ils l'ont fait à Roger Bamba et plusieurs autres compatriotes.

Qui sait s'ils ne sont pas en train de l'empoisonner en ce moment même car depuis une semaine je ne contrôle plus la chaîne de repas de mon cher époux à cause de la présence d'une équipe mixte composée des gendarmes et policiers dans les mains desquels les repas passent. Depuis la présence de cette équipe mixte et illégale, tout est devenu encore pire. Il faut rappeler que ce sont ceux qui l'ont kidnappé et déferé en prison qui sont actuellement les mêmes qui contrôlent la chaîne de repas. Ce qui est un conflit de compétence et un risque direct pour lui.

Je finis cette tribune par informer l'ensemble du peuple de Guinée que mon mari reste serein car il sait que la justice populaire et la justice de Dieu sont plus fortes qu'une justice aux ordres d'un seul homme. Nous sommes une famille de croyants, et avons la foi en Dieu. Devant Dieu et les hommes, ce régime est en train de priver mon mari de son droit fondamental aux soins sanitaires, en violation des droits universels. L'histoire en est témoin !

Hawa Djan DOUKOURÉ, épouse de Fonikè Manguë, prisonnier politique
